

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1946

6 août 2012

SOMMAIRE

Advanced Asset Management Sicav	93362	De Lage Landen Luxembourg Finance S.à r.l.	93407
Agence Amodio Angelo s.à r.l.	93384	De Lage Landen Luxembourg Holding S.à r.l.	93408
Audere S.A.	93386	De Lage Landen Luxembourg S.à r.l.	93408
Bonafide Umbrella Fund	93383	DERRICK INTERNATIONAL Spf S.A. ...	93408
Bonafide Umbrella Fund	93383	Dome 4 0909 S.à r.l.	93391
Bonafide Umbrella Fund	93383	Dover Luxembourg Services S.à r.l.	93407
BPI Project 1	93386	Erste Adler Real Estate Participations S.A.	93387
Brandot (Luxembourg) S.à r.l.	93386	FDV Venture	93376
Cadogan GDC S.à r.l.	93400	Hansainvest Lux Umbrella	93365
Callaway Invest S.A.	93400	Ice Concept S. à r.l.	93394
Capac S.A.	93400	Indushold S.A.- SPF	93395
Cardinal Health Luxembourg 420 S.à r.l.	93399	Jacaranda Investissements S.A.	93363
Carraro International S.A.	93399	Le Cercle des Soufflés	93400
CAST-Partners S.à r.l.	93390	LFP Opportunity	93364
Chauffage-Sanitaire Mauduit S.à r.l.	93383	LGT Fund Management (Lux) S.A.	93379
CITM S.à r.l.	93402	N-Fonds Nr.3 Strategie HNLUX	93365
Clariden Leu Fund Management (Luxembourg) S.A.	93379	Orlan Invest S.A.	93395
C.M. International S.A.	93386	Pasthier Benelux S.à r.l.	93395
C.O.G.P.-SPF	93386	PBLux 1 S.A.	93408
Compagnie Internationale de Finance-ment Spf S.A.	93406	PCV Lux S.C.A.	93396
Compo AcquiCo S.à r.l.	93394	PeeBeeLux S.à r.l.	93395
Confection M. BASTIAN s.à r.l.	93399	Petite Afrique Immobilière S.A.	93362
Coopérative des Patrons-Bouchers du Nord	93406	Sanguine Investments S.A.	93364
Cordalia S.A.	93390	SGBT Finance Partners S.A.	93399
CORNALINE Spf S.A.	93406	Société Générale Investissements Energie Alternative S.A.	93365
Corpequity Capital Sàrl	93407	Spire Payments Holdings S.à r.l.	93399
Cottonita Investments S.A.	93407	UFG-LFP Funds	93363
CS (Finance) EUROPE Sàrl	93407	Wert Investment Holdings S.à r.l.	93403
De Blummeneck S.à r.l.	93390		

Petite Afrique Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 54.536.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des Actionnaires qui aura lieu au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, le 27 août 2012 à 10 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et son approbation.
2. Lecture du rapport du Commissaire aux comptes.
3. Approbation des bilans, comptes de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2011.
4. Décision à prendre quant à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
5. Décharge aux administrateurs et au commissaire.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

PETITE AFRIQUE IMMOBILIERE S.A.

Référence de publication: 2012099827/545/19.

Advanced Asset Management Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 132.425.

Considering that the conditions of quorum and majority determined by article 67-1 of the Law of 10th August 1915 as amended were not fulfilled at the Extraordinary General Meeting which was held on 30th July 2012, we are pleased to convene you to the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of Shareholders (the "EGM") which will be held on 7th September 2012 at 11:00 a.m. at the Fund's registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Replacement of any reference to the law of 20 December 2002 by reference to the law of 17 December 2010 concerning undertakings for collective investment (the "2010 Law") and implementing the so-called UCITS IV EU Directive in articles 3 and 8 of the Articles of Incorporation;
2. Insertion of two new paragraphs at the end of article 12 of the Articles of Incorporation which shall read as follows: "By derogation to the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the Fund is not required to send the annual accounts, as well as the report of the approved statutory auditor and the management report to the registered shareholders at the same time as the convening notice to the annual general meeting. The convening notice shall indicate the place and practical arrangements for providing these documents to the shareholders and shall specify that each shareholder may request that the annual accounts, as well as the report of the approved statutory auditor and the management report are sent to him. The convening notices to general meetings of shareholders may provide that the quorum and the majority at the general meeting shall be determined according to the shares issued and outstanding at midnight (Luxembourg time) on the fifth day prior to the general meeting (referred to as "Record Date"). The rights of a shareholder to attend a general meeting and to exercise a voting right attaching to his shares are determined in accordance with the shares held by this shareholder at the Record Date.";
3. Update of article 22 of the Article of Incorporation with the cases of suspension of the Net Asset Value calculation in accordance with the 2010 Law;
4. Update of article 28 (renamed 27) of the Articles of Incorporation in accordance with Chapter 8 of the 2010 Law concerning mergers;
5. Insertion of a new article 28 in the Articles of Incorporation offering the possibility for one Sub-Fund of the Fund to invest in one or more other Sub-Funds of the Fund according to article 181(8) of the 2010 Law;
6. Insertion of a new article 29 in the Articles of Incorporation on master-feeder structures as detailed in Chapter 9 of the 2010 Law;
7. Miscellaneous:
 - a) Replacement of the term "Corporation" by the one of "Fund" in the Articles of Incorporation;
 - b) Replacement of the term "class" by the one of "sub-fund" in the Articles of Incorporation;

- c) Replacement of the term “sub-class” by the one of “class” or “category” in the Articles of Incorporation as the case may be;
- d) Formal reorganization of the Articles of Incorporation.

The full text of the statutory modifications proposed can be obtained free of charge on request made at the Fund's registered office.

Please be advised that the EGM shall validly deliberate whatever the portion of the capital represented. Resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes cast. Votes cast shall not include votes attaching to shares in respect of which the shareholder has not taken part in the vote or has abstained or has returned a blank or invalid vote.

Should you or your proxy wish to take part in the EGM, you are kindly requested to inform the Fund at least two clear days prior to the holding of the EGM of your intention to attend. You, respectively your proxy shall be admitted subject to verification of your identity and evidence of your shareholding.

Proxy forms are available at the Fund's registered office.

For the Board of Directors.

Référence de publication: 2012099841/755/53.

Jacaranda Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 108.876.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à:

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des Actionnaires

Qui aura lieu au 17, rue Beaumont, L-1219, Luxembourg, le 16 août 2012 à 9 heures 30, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et son approbation.
2. Lecture du rapport du Commissaire aux comptes.
3. Approbation des bilans, comptes de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2011.
4. Décision à prendre quant à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
5. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
6. Transfert du siège social.
7. Démissions de trois administrateurs et leur remplacement.
8. Démission du commissaire aux comptes et son remplacement.
9. Divers.

JACARANDA INVESTISSEMENTS S.A.

Référence de publication: 2012093014/545/22.

UFG-LFP Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 66.785.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la SICAV à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la SICAV le 6 septembre 2012 à 14:00 heures afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant («l'Assemblée»):

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 1^{er} des statuts concernant le changement de dénomination de la SICAV (les «Statuts»).
2. Modification des articles 1^{er}, 4, 19, 22, 29, 31 et 34 des Statuts de la SICAV afin de mettre à jour les références à la loi du 17 décembre 2010 abrogeant et remplaçant celle du 20 décembre 2002.
3. Modification des articles 2 et 25 des Statuts concernant le changement de siège social de la SICAV.
4. Modification de l'article 13 des Statuts afin d'ajouter deux cas de suspension de calcul de la valeur nette d'inventaire suite à la loi du 17 décembre 2010.
5. Ajout d'un article 19 dans les Statuts afin de mettre à jour la politique d'investissement suite à l'implémentation de la loi du 17 décembre 2010.

6. Mise à jour de l'article 32 concernant la «Liquidation et Fusion des compartiments» et ce, suite à la loi du 17 décembre 2010.
7. Divers.

L'Assemblée ne délibérera valablement que si la moitié au moins du capital est présente ou représentée. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux tiers au moins des voix des Actionnaires exprimées. Des procurations ainsi que le projet de texte des statuts coordonnés sont disponibles, sans frais, sur simple demande auprès du siège social de la SICAV.

Les Actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, informé le Conseil d'Administration (fax: +352 49 924 2501 - ifs.fds@bdl.lu) de leur intention d'assister à l'Assemblée.

Dans le cadre de cette adaptation des statuts, la politique d'investissement des différents compartiments de la SICAV ainsi que les restrictions d'investissement seront adaptées afin d'être conformes aux dispositions prévues de la loi précitée du 17 décembre 2010. Les Actionnaires sont invités à se référer au projet de prospectus d'émission disponible auprès du siège social de la SICAV ou d'une agence de la Banque de Luxembourg.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012099843/755/34.

Sanguine Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiènerie.
R.C.S. Luxembourg B 155.319.

The shareholders are kindly invited to attend in person or by proxy the:

ORDINARY GENERAL MEETING

To be held on *14 August 2012* at 10:00 at the registered office with the following agenda:

Agenda:

1. Presentation of the reports of the board of directors and of the statutory auditor for the financial year ending as at 31 December 2011.
2. Approval of the annual accounts for the financial year ending as at 31 December 2011.
3. Allocation of results for the financial year ending as at 31 December 2011.
4. Discharge to be granted to the board of directors.
5. Discharge to be granted to the statutory auditor.
6. Powers to be granted.
7. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2012089640/19.

LFP Opportunity, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 128.720.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la SICAV à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la SICAV le *6 septembre 2012* à 15:00 heures afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant («l'Assemblée»):

Ordre du jour:

1. Modification des articles 1^{er}, 4, 19, 22, 29, 31 et 34 des statuts de la SICAV (les «Statuts») afin de mettre à jour les références à la loi du 17 décembre 2010 abrogeant et remplaçant celle du 20 décembre 2002.
2. Modification des articles 2 et 25 des Statuts concernant le changement de siège social de la SICAV.
3. Modification de l'article 13 des Statuts afin d'ajouter deux cas de suspension de calcul de la valeur nette d'inventaire suite à la loi du 17 décembre 2010.
4. Ajout de l'article 19 des Statuts afin de mettre à jour la politique d'investissement suite à l'implémentation de la loi du 17 décembre 2010.
5. Mise à jour de l'article 32 concernant la «Liquidation et Fusion des compartiments» et ce, suite à la loi du 17 décembre 2010.
6. Divers.

L'Assemblée ne délibérera valablement que si la moitié au moins du capital est présente ou représentée. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux tiers au moins des voix des Actionnaires exprimées. Des procurations ainsi que le projet de texte des statuts coordonnés sont disponibles, sans frais, sur simple demande auprès du siège social de la SICAV.

Les Actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, informé le Conseil d'Administration (fax: +352 49 924 2501 - ifs.fds@bd.l.lu) de leur intention d'assister à l'Assemblée.

Dans le cadre de cette adaptation des statuts, la politique d'investissement des différents compartiments de la SICAV ainsi que les restrictions d'investissement seront adaptées afin d'être conformes aux dispositions prévues de la loi précitée du 17 décembre 2010. Les actionnaires sont invités à se référer au projet de prospectus d'émission disponible auprès du siège social de la SICAV ou d'une agence de la Banque de Luxembourg.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012099842/755/33.

N-Fonds Nr.3 Strategie HNLUX, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de N-FONDS NR.3 STRATEGIE HNLUX modifié au 21. juin 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, juin 2012
HANSAINVEST LUX S.A.
Signature

Référence de publication: 2012074905/11.

(120106494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2012.

Hansainvest Lux Umbrella, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de HANSAINVEST LUX UMBRELLA modifié au 21. juin 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, juin 2012
HANSAINVEST LUX S.A.
Signature

Référence de publication: 2012074906/11.

(120106495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2012.

Société Générale Investissements Energie Alternative S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 170.447.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the eleventh of July.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

APPEARED:

RENASOLO INVESTMENTS LTD, a company incorporated in Cyprus under the registration number HE 306421, having its registered office at Syrou Kyprianou 10, Flat/Office G1, Mesa Geitonia, 4001, Limassol, Cyprus,

here represented by Mr. Jean-Marie BETTINGER, employee, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

Said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated above, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a public limited company (société anonyme) which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

Chapter I. Name, Registered office, Object, Duration

1. Form, Name.

1.1 The Company is hereby formed as a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (and in particular, the amended law dated 10 August 1915 on commercial companies (the "1915 Law") and by the present articles (the "Articles").

1.2 The Company exists under the name of "Société Générale Investissements Énergie Alternative S.A. " (hereafter the "Company").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 The board of directors of the Company (the "Board of Directors") is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.

2.4 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Object. The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.3 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Board of Directors thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.4 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.5 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Board of Directors thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.6 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Board of Directors or thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.7 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.8 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security, including the guarantee and provision of security for the performance of the obligations of and the payment of any money (including capital, principal, premiums, dividends, interest, commissions, charges, discount and any related costs or expenses whether on shares or other securities) by any person including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person which is for the time being a member or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or is associated with the Company in any business or venture, with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.8 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of (including by advance of money, purchase of or subscription for shares or other securities and purchase of assets or services), indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness of any other person;

3.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Board of Directors incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

3.11 to act as general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations or memberships or similar corporate structures

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration

Chapter II. - Capital

5. Capital. The subscribed capital is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-), divided into thirty-one thousand (310) registered shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, fully paid up (by 100 %).

6. Form of the shares. The shares are in principle in registered form, or in bearer form at the request of the Shareholders and subject to legal conditions.

7. Payment of shares. Payments on shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid up.

8. Modification of capital.

8.1 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the Shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.

8.2 The Company can repurchase its own shares within the limits set by the 1915 Law.

Chapter III. Directors, Board of directors, Statutory auditors

9. Board of directors.

9.1 The Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three (3) directors (the "Directors"), who need not be shareholders.

9.2 A legal entity may be a member of the Board of Directors of the Company. In such case, such legal entity must designate a permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints its successor at the same time.

9.3 The Directors are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without any indication on the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

9.4 In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

10. Meetings of the board of directors.

10.1 The Board of Directors shall elect a Chairman from among its members. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of Shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

10.2 The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

10.3 The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, by telegram or telefax another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

10.4 All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.

10.5 The use of video-conferencing equipment and conference call means allowing the identification of each participating Director shall be allowed. These means must comply with technical features which guarantee an effective participation to the meeting allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of such persons in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held through such means of communication is deemed

to be held at the registered office of the Company. Each participating Director shall be authorised to vote by video or by telephone.

10.6 Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all Directors in person. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened.

10.7 Votes may also be cast by fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

10.8 The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

11. General powers of the board of directors.

11.1 The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by the 1915 Law to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

11.2 Any director having an interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the company, shall advise the board thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in these deliberations. At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have had an interest conflicting with that of the company.

12. Delegation of powers.

12.1 The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the Board, Directors, managers, officers or other agents, legal or physical person, who need not be Shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Board shall determine.

12.2 The Board of Directors may also confer all powers and special mandates to any person who need not be Directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

12.3 The first person entrusted with the daily management may be appointed by the first general meeting of Shareholders.

13. Representation of the company.

13.1 Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be bound by the signatures of any two Directors or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by any directors, but only within the limits of such power.

13.2 Towards third parties, in all circumstances, the Company shall also be, in case a daily manager has been appointed in order to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs, bound by the sole signature of the daily manager, but only within the limits of such power.

14. Statutory auditor.

14.1 The Company is supervised by one or more statutory auditors.

14.2 The general meeting of Shareholders appoints the statutory auditor(s) and determines their number, their remuneration and the term of their office. The appointment may, however, not exceed a period of six years. In case the statutory auditors are elected without mention of the term of their mandate, they are deemed to be elected for 6 years from the date of their election.

14.3 The statutory auditors are re-eligible.

Chapter IV. - General meeting of shareholders

15. Powers of the sole shareholder / General meeting of shareholders.

15.1 The Company may have a sole shareholder at the time of its incorporation or when all of its shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the sole shareholder does not result in the dissolution of the company.

15.2 If there is only one shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders and takes the decisions in writing.

15.3 In case of plurality of shareholders, the general meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

15.4 Any general meeting shall be convened by the Board of Directors by means of convening notice sent to each registered Shareholder in compliance with the 1915 Law. It must be convened following the request of shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital. In case all the Shareholders are present or represented and if they declare that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication. Shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such

request must be addressed to the Company's registered office by registered mail at least five (5) days before the date of the meeting.

15.5 Each shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the resolution, nor an abstention, shall be void. The Company will only take into account voting forms received three (3) days prior to the general meeting of shareholders they relate to.

15.6 The shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

15.7 Unless otherwise provided by the 1915 Law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of Shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

15.8 When the company has a sole shareholder, his decisions are written resolutions.

15.9 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the 1915 Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-third of the votes cast. Votes cast shall not include votes attaching to shares in respect of which the shareholder has not taken part in the vote or has abstained or has returned a blank or invalid vote.

15.10 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

16. Place and Date of the annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of Shareholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on the second Tuesday of June at 3.00. p.m..

17. Other general meetings. The Board of Directors or the statutory auditors may convene other general meetings. A general meeting has to be convened at the request of the Shareholders which together represent one tenth of the capital of the Company.

18. Votes. Each Share is entitled to one vote. A shareholder may be represented at any general meeting, even the annual general meeting of Shareholders, by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

Chapter V. - Business year, Distribution of profits

19. Business year.

19.1 The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

19.2 The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of Shareholders to the statutory auditors who shall make a report containing comments on such documents.

20. Distribution of profits.

20.1 Each year at least five per cent of the net profits has to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.

20.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of Shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

20.3 The Board of Directors may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by the 1915 Law.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

21. Dissolution, Liquidation.

21.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of Shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.

21.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of Shareholders.

Chapter VII. - Applicable law

22. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law.

Transitional dispositions

1) The first financial year will begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2012.

2) The first annual general meeting will be held in 2013.

Subscription and Payment

The Articles having thus been established, three hundred ten (310) shares have been subscribed by RENASOLO INVESTMENTS LTD, predesignated.

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the 1915 Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Extraordinary general meeting Decisions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

1. The Company's address is fixed at 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

2. The following have been elected as Directors:

- Mr. Jean-Marie BETTINGER, born on March 14, 1973 in Saint-Avold, France, residing professionally at 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr. Andrea LA MAGRA, born on May 6, 1980 in Roma, Italy, residing professionally at 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

- Mrs. Magali FETIQUE, born on February 1, 1981 in Metz, France, residing professionally at 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

3. The following has been appointed as statutory auditor for the same period: "Veridice S.à r.l.", a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register section B under number B 154.843.

4. The mandates of the directors and the statutory auditor will expire at the general annual meeting in the year 2018.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand Euros (EUR 1,000.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le onze juillet.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg),

A COMPARU:

RENASOLO INVESTMENTS LTD, une société constituée et régie par les lois de Chypre, ayant son siège social au Syrou Kyprianou 10, Flat/Office G1, Mesa Geitonia, 4001, Limassol, Chypre, immatriculée auprès du Registre de commerce et des sociétés de Chypre sous le numéro HE 306421,

ici représentée par Monsieur Jean-Marie BETTINGER, employé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société anonyme qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège, Objet, Durée

1. Forme, Dénomination.

1.1 La Société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi de 1915»)) et par les présents statuts (les «Statuts»).

1.2 La Société adopte la dénomination «Société Générale Investissements Énergie Alternative S.A.».

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration") est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produisent ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

2.5. La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

3. Objet. L'objet de la Société est:

3.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes entités dans lesquelles la Société a un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (soit par souscription originale, offre publique, achat, échange ou autre) la totalité ou une partie du capital, des actions, des obligations, des bons ou autres titres émis ou garantis par toute personne et tout autre actif et de les détenir en tant qu'investissements, de les vendre, de les échanger et d'en disposer;

3.2 d'acheter, de prendre à bail, d'échanger, de louer ou d'acquérir par tout autre moyen tout bien immeuble ou meuble et tout droit ou privilège existant sur ce bien ou relatif à celui-ci;

3.3 de vendre, louer, échanger, de mettre ou de prendre en location et de disposer de tout bien immeuble ou meuble et/ou de la totalité ou d'une partie du fonds de commerce de la Société, pour toute contrepartie que le Conseil d'Administration estime adéquate, incluant pour les actions, obligations ou autres titres, totalement ou partiellement libérés, de toute personne, ayant ou non (en totalité ou en partie) un objet similaire à celui de la Société; de détenir toutes actions, obligations et autres titres ainsi acquis; d'améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, octroyer des options sur, ou négocier la totalité ou une partie des biens et droits de la Société;

3.4 de réaliser tout commerce ou affaires de toutes sortes et d'acquérir, entreprendre ou poursuivre tout ou une partie des affaires, des biens et/ou passifs de toute personne réalisant des affaires;

3.5 d'investir et de négocier de l'argent et les fonds de la Société de quelque manière que le Conseil d'Administration estime adéquate et de prêter de l'argent et d'octroyer crédit à toute personne avec ou sans garantie;

3.6 d'emprunter, lever ou garantir le paiement de sommes d'argent de quelque manière que le Conseil d'Administration estime adéquate, incluant l'émission (dans le cadre permis par la Loi Luxembourgeoise) d'obligations et autres titres ou instruments financiers, perpétuels ou autre, convertibles ou non, à payer ou non sur la totalité ou une partie des biens de la Société (présents et futurs) ou sur son capital non encore libéré, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.7 d'acquérir tout intérêt dans, fusionner avec, ou entrer dans tout partenariat ou accord relatif au partage de profits, l'union d'intérêts, la coopération, la participation en société, la concession mutuelle ou autre, avec toute personne, incluant tout employé de la Société;

3.8 de conclure toute garantie ou tout engagement d'indemniser, et de fournir toute sûreté incluant les garanties et octroi de sûretés pour la réalisation d'obligations et le paiement de toute somme d'argent (incluant le capital, le principal,

les primes, dividendes, intérêts, commissions, charges, escomptes ou tous coûts relatifs ou dépenses sur actions ou autre titres) par toute personne incluant toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne étant membre ou ayant un intérêt direct ou indirect dans la Société ou étant associée avec la Société dans toute activité ou entreprise, que la Société en reçoive ou non une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), soit par engagement personnel ou hypothèque, sûreté ou privilège sur tout ou une partie du fonds de commerce, des biens, des actifs ou du capital non encore libéré de la Société (présent et futur) ou par tout autre moyen; pour les besoins du présent Article 3.8 "garantie" inclut toute obligation, quel qu'en soit le libellé, de payer, satisfaire, fournir des fonds pour le paiement ou la satisfaction de (incluant l'avance d'argent, l'achat ou la souscription d'actions ou autres titres et l'achat d'actifs ou de services), d'indemniser et maintenir indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement, ou d'être responsable, de toute autre manière, des dettes de toute autre personne;

3.9 de faire toute chose prévue aux paragraphes du présent Article 3 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que commettant, agent, le contractant, fiduciaire ou autre; (c) par l'intermédiaire de fiduciaires, agents, sous-contractants ou autres; (d) seul ou avec d'autre(s) personne(s);

3.10 de faire toutes choses (incluant conclure, réaliser ou délivrer des contrats, actes, accords et arrangements avec ou en faveur de toute personne) que le Conseil d'Administration considère comme incitant ou propice à l'accomplissement de tout ou partie de l'objet social de la Société, ou l'exercice de tout ou partie des pouvoirs de celle-ci;

3.11 d'agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires

SOUS RESERVE que la Société n'entrera jamais dans aucune opération qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui exigerait une licence professionnelle conformément à la Loi Luxembourgeoise, sans l'autorisation requise par celle-ci.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II. - Capital

5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé trois cent dix (310) actions nominatives d'une valeur nominale de cent euro (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées (à raison de 100 %).

6. Nature des actions. Les actions sont, en principe, nominatives, ou au porteur à la demande des Actionnaires et dans le respect des conditions légales.

7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le Conseil d'Administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

8. Modification du capital.

8.1 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

8.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administrateurs, Conseil d'administration, Commissaires

9. Conseil d'administration.

9.1 La Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois (3) membres au moins (les «Administrateurs»), actionnaires ou non.

9.2 Dans ce cas, une telle personne morale nommera un représentant permanent qui assurera ses fonctions au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale en question ne peut révoquer son représentant permanent qu'en nommant en même temps un successeur.

9.3 Les Administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans aucune indication de la durée de leur mandat seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

9.4 En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

10. Réunions du conseil d'administration.

10.1 Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un Président. Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des Actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

10.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, en lui donnant une procuration par écrit, par télégramme, par télécopie ou par tout autre moyen. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

10.4 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes exprimés. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

10.5 L'utilisation des moyens de vidéo conférence et de conférence téléphonique permettant l'identification de chaque Administrateur participant est autorisée. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre de façon continue et permettant une participation effective de ces personnes à la réunion. La participation à la réunion par ces moyens est équivalente à la participation à la réunion en personne. Une réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée avoir été tenue au siège social de la Société. Chaque Administrateur participant est habilité à prendre part au vote par téléphone ou par visioconférence.

10.6 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, e-mail, télégramme ou télex. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué.

10.7 Les votes pourront également être exprimés par fax, e-mail ou par téléphone, à condition, dans cette dernière hypothèse, que le vote soit confirmé par écrit.

10.8 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le Président du Conseil d'Administration et par deux Administrateurs. Des extraits seront certifiés par le Président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

11. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.

11.1 Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

11.2 Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

12.2 Le Conseil d'Administration pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

12.3 Le premier Administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des Actionnaires.

13. Représentation de la société.

13.1 Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

13.2 Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

14. Commissaire aux comptes.

14.1 La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires.

14.2 L'assemblée générale des Actionnaires désigne le(s) commissaire(s) et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions. Leur nomination ne pourra toutefois excéder six années. Les commissaires élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans

14.3 Ils sont rééligibles.

Titre IV. - Assemblée générale des actionnaires

15. Pouvoirs de l'actionnaire unique / Assemblée générale des actionnaires.

15.1 La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution, ainsi que par la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

15.2 S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

15.3 En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

15.4 Toute assemblée générale sera convoquée par le Conseil d'Administration par notification écrite en conformité avec la Loi. L'assemblée sera convoquée à la demande des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital de la Société. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication. Les actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital de la Société peuvent demander l'ajout d'un ou de plusieurs points sur l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Une telle demande doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq (5) jours avant la date de l'assemblée.

15.5 Tout actionnaire peut voter au moyen d'un formulaire envoyé par poste ou par fax au siège social de la Société ou à l'adresse mentionnée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les formulaires mis à la disposition par la Société, qui mentionnent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, les propositions soumises à la décision de l'assemblée, ainsi que, pour chaque proposition, trois cases permettant à l'actionnaire de voter pour, contre ou de s'abstenir du vote sur chaque proposition en cochant la case adéquate. Les formulaires qui ne contiennent ni un vote pour, ni un vote contre la résolution, ni une abstention, seront nuls. La Société ne prendra en compte que les formulaires reçus trois (3) jours avant la réunion de l'assemblée générale.

15.6 Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

15.7 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

15.8 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

15.9 Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

15.10 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

15.11 Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

16. Endroit et Date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se réunit chaque année dans la ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le second mardi du mois de juin à 14.00 heures.

17. D'autres assemblées générales des actionnaires. Tout Administrateur ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

18. Votes. Chaque Action donne droit à une voix. Un Actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des Actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des Actionnaires, par une autre personne désignée par écrit ou par télégramme, télex ou téléfax.

Titre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices

19. Année sociale.

19.1 L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

19.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des Actionnaires, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

20. Répartition des bénéfices.

20.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

20.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des Actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

20.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI. - Dissolution, Liquidation

21. Dissolution, Liquidation.

21.1 La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des Actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

21.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des Actionnaires.

Titre VII. - Loi applicable

22. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2012.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2013.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les trente cent dix (310) actions sont intégralement souscrites par RENASOLO INVESTMENTS LTD, prédésignée.

Toutes les Actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Assemblée générale des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

1. L'adresse de la Société est fixée au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Sont appelés aux fonctions d'Administrateurs:
 - Monsieur Jean-Marie BETTINGER, né le 14 mars 1973 à Saint-Avold, France, résidant professionnellement au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
 - Monsieur Andrea LA MAGRA, né le 6 mai 1980 à Rome, Italie, résidant professionnellement au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
 - Madame Magali FETIQUE, née le 1^{er} février 1981 à Metz, France, résidant professionnellement au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
3. A été nommée comme commissaire aux comptes "Veridice S.à r.l.", société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 154.843.
4. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale annuelle de l'année 2018.

93376

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire de la partie comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J-M. BETTINGER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 juillet 2012. LAC/2012/32773. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 31 juillet 2012.

Référence de publication: 2012097649/576.

(120133928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2012.

FDV Venture, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 86.049.

In the year two thousand and twelve on the twenty-seventh day of July.

Before Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1) Mr. Christophe Daum, employee, residing professionally in Luxembourg, acting as duly authorised representative of the board of directors of FDV Venture, a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1331 Luxembourg, 21 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Luxembourg Trade Registrar under number B 86.049, incorporated pursuant to a deed of notary Jean-Joseph Wagner, notary residing then at Sanem (Luxembourg) on December 21, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 809 on May 28, 2002, the articles of which have been amended for the last time by deed of the undersigned notary on December 21, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 704 on April 13, 2011 (hereafter "FDV Venture"),

by virtue of a proxy given by the board of directors, in accordance with the resolutions taken during the meeting dated July 20, 2012, a copy of which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration, and

2) Mr. Christophe Daum, prenamed,

acting as duly authorised representative of the managers of REDIC, a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1331 Luxembourg, 21 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Luxembourg Trade Registrar under number B 86.048, incorporated pursuant to a deed of notary Jean-Joseph Wagner, notary residing then at Sanem (Luxembourg) on December 21, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 811 on May 29, 2002 the articles of which have been amended for the last time by deed of the same notary Jean-Joseph Wagner on April 8, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1068 on July 12, 2002 (hereafter "REDIC"),

by virtue of a proxy given by the managers, in accordance with the resolutions taken during the meeting dated July 20, 2012, a copy of which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, duly represented as stated above, has requested the undersigned notary to draw-up the following merger proposal:

MERGER PROPOSAL:

1) During their meetings of July 20, 2012, the respective board of directors and managers of the above mentioned companies have decided to carry out a merger by absorption of REDIC by FDV Venture, by which all assets and liabilities of REDIC will be transferred to FDV Venture, in accordance with Articles 259 and subsequent to the law of 10 August 1915 an commercial companies, as amended (the "Law").

2) FDV Venture has a share capital amounting to EUR 41,083.02.- (Forty-One Thousand Eighty-Three Euro and Two Cent) and divided into 6,950 (Six Thousand Nine Hundred Fifty) class A shares and 347,500 (Three Hundred Forty-Seven Thousand Five Hundred) class B shares with no indication of nominal value each, fully subscribed and paid up and holds the entire share capital of REDIC which amounts to EUR 13,000.- (Thirteen Thousand Euro) represented by 520 shares (Five Hundred Twenty) shares having a nominal value of EUR 25.- (Twenty-Five Euro) each.

3) FDV Venture (the "Absorbing Company") intends to merge with REDIC (the "Absorbed Company") by absorption of the latter, in accordance with the provisions of articles 278 and 279 of the Law and the subsequent provisions. The Absorbing Company together with the Absorbed Company will be referred to as the "Merging Companies".

4) The date from which the transactions of the Absorbed Company will be considered, from an accountancy point of view, completed on behalf of the Absorbing Company is set as of June 30, 2012.

5) None of the Merging Companies have shareholders entitled to specific rights or holder of securities other than shares.

6) No specific advantage has been granted to any of the directors, managers, statutory I auditors or independent auditors of the Merging Companies.

7) In accordance with the provisions of article 9 of the Law, the merger will be effective between the parties and vis-à-vis third parties not earlier than one month after publication of the present merger proposal in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

8) Within one month of the publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of the merger proposal, the shareholders of the Absorbing Company and the shareholder of the Absorbed Company are entitled to view the documents indicated in article 267 (1) a) b) and c) of the Law respectively at the registered office of the Absorbing Company and of the Absorbed Company and can obtain a full copy free of charge upon simple request.

9) Within the same period of time, the shareholder of the Absorbing Company owning more than 5% of the shares of the subscribed capital is entitled to request the convening of a general meeting, which will decide on the approval of the merger.

10) If no general meeting is convened or for the case that such meeting has not rejected the merger proposal, the merger will become definitive, as indicated under item 7) and will trigger the effects provided for in article 274 of the Law, to the exception of paragraph (1) (b) of the same article.

11) The merger is operated on the basis of the book values.

12) The managers and statutory auditors' mandates end the day of the merger and discharge will be granted to the bodies of the Absorbed Company.

13) The Absorbing Company will assume all the necessary formalities which will give effect to the merger and to the transfer of all the rights and obligations from the Absorbed Company.

14) Pursuant to the provisions of article 268 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the creditors of REDIC, whose receivable is before the date of publication of this merger proposal will be able to request the creation of a security within the two months following such date of publication of this merger proposal

15) The corporate documents of the Absorbed Company will be kept at the registered office of the Absorbing Company for the necessary period required by law.

Handing over the shares:

Upon completion of the merger, the Absorbed Company will hand over to the Absorbing Company the originals of its articles of incorporation and association, accounting books and other accounting documents, property deeds or other documentary evidence of property of all assets, documentary evidence of transactions, stock and other agreements, archives as well as any other documents related to the contributed assets.

Expenses and rights:

All expenses, fees and remuneration of all kind due in relation to the merger will be assumed by the Absorbing Company and are estimated to approximately three thousand euros (EUR 3,000.-).

The Absorbing Company will settle, if the case arises, the taxes due by the Absorbed Company on the capital and on the profits regarding the financial years that have not been taxed yet.

In accordance with the provisions of article 271(2) of the Law, the undersigned notary certifies the existence and legality of the deeds and formalities falling to the Merging Companies as well as of the present merger proposal.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

Whereas this deed has been read and signed by Us and the appearing party already known to the notary by the surname, first name, civil status and residence, and has also been signed by the notary himself.

The undersigned notary who understands English, states herewith that on request of the parties mentioned above, the present deed is worded in English and is followed by a French version. On request of the parties mentioned above, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-sept juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1) Monsieur Christophe Daum, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en tant que mandataire du conseil d'administration de FDV Venture, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 86.049, constituée par acte reçu par le notaire Jean-Joseph Wagner, de résidence alors à Sanem (Luxembourg), le 21 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 809 du 28 mai 2002, les statuts ayant été modifié pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné du 21 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 704 du 13 avril 2011 (ci-après, "FDV Venture"),

en vertu d'une procuration lui conférée par décision du conseil d'administration prise en sa réunion du 20 juillet 2012 dont une copie, après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation, et

2) Monsieur Christophe Daum, prénommé,

agissant en tant que mandataire des gérants de la société à responsabilité limitée REDIC, une société à responsabilité de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 86.048, constituée par acte reçu par le notaire Jean-Joseph Wagner, de résidence alors à Sanem (Luxembourg) le 21 décembre 2001, publié au Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations, numéro 811 du 29 mai 2002 les statuts ayant été modifié pour la dernière fois suivant acte du même notaire Jean-Joseph Wagner du 8 avril 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1068 du 12 juillet 2002 (ci-après, "REDIC"),

en vertu d'une procuration lui conférée par décision des gérants prise en se réunion du 20 juillet 2012 dont une copie, après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant, dans sa qualité décrite ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acte le projet de fusion qui suit:

PROJET DE FUSION:

1) Lors de leurs réunions du 20 juillet 2012, les respectifs conseils d'administration/gérance des sociétés prémentionnées ont pris la décision de réaliser une fusion par absorption de REDIC par FDV Venture ayant pour effet de transférer l'ensemble des éléments d'actif et de passif de REDIC à FDV Venture, conformément aux Articles 259 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

2) FDV Venture a un capital social qui est fixé à EUR 41.083,02 (quarante et un mille quatre vingt trois euros et deux cents) et divisé en 6.950 (six mille neuf cent cinquante) actions de catégorie A et 347.500 (trois cent quarante-sept mille cinq cents) actions de catégorie B sans indication de valeur nominal chacune entièrement souscrites et libérées, et détient l'intégralité du capital social de REDIC et s'élevant à EUR 13.000,- (treize mille euros) représenté par 520 (cinq cent vingt) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

3) FDV Venture (la "Société Absorbante") entend fusionner conformément aux dispositions des articles 278 et 279 de la Loi et les textes subséquents, avec REDIC (la "Société Absorbée" et, ensemble avec la Société Absorbante, les "Sociétés Fusionnantes") par absorption de cette dernière.

4) La date à partir de laquelle les opérations de la Société Absorbée seront considérées du point de vue comptable comme accomplies pour compte de la Société Absorbante est fixée au 30 juin 2012.

5) Aucune des Sociétés Fusionnantes n'a d'actionnaires/associé titulaires de droits spéciaux ou détenteurs de titres autres que les actions.

6) Aucun avantage particulier n'a été attribué aux administrateurs, gérants, commissaires aux comptes ou réviseurs des Sociétés Fusionnantes.

7) La fusion prendra effet entre parties et vis-à-vis des tiers au plus tôt un mois après publication du présent projet de fusion au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, conformément aux dispositions de l'article 9 de la Loi.

8) Les actionnaires de la Société Absorbante et l'associé de la Société Absorbée ont le droit, pendant un mois à compter de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du projet de fusion, de prendre connaissance respectivement au siège social de la Société Absorbante et de la Société Absorbée, des documents indiqués à l'article 267 (1) a) b) et c) de la Loi et ils peuvent en obtenir une copie intégrale sans frais et sur simple demande.

9) Les actionnaires de la société Absorbante, qui disposeront de plus de 5% des actions du capital souscrit, ont le droit de requérir, pendant le même délai, la convocation d'une assemblée générale appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion, laquelle assemblée doit alors être tenue dans le mois de la réquisition.

10) A défaut de réquisition d'une assemblée ou de rejet du projet de fusion par celle-ci, la fusion deviendra définitive, comme indiqué ci-avant au point 7) et entraînera de plein droit les effets prévus à l'article 274 de la Loi, à l'exception du paragraphe (1) (b) de cet article.

11) La fusion s'effectuera sur base de la valeur comptable.

12) Les mandats des gérants et du commissaire aux comptes de la Société Absorbée prennent fin à la date de la fusion et décharge pleine et entière est accordée aux organes de la Société Absorbée.

13) La Société Absorbante procédera à toutes les formalités nécessaires ou utiles pour donner effet à la fusion et à la cession de tous les avoirs et obligations de la Société Absorbée vers la Société Absorbante.

14) Conformément aux dispositions de l'article 268 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée, les créanciers de REDIC dont la créance se situe avant la date de publication de ce projet de fusion seront en mesure de demander la création d'un titre dans les deux mois à compter de la date de publication de ce projet de fusion

15) Les documents sociaux de la Société Absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège de la Société Absorbante.

Remises de titres:

Lors de la réalisation définitive de la fusion, la Société Absorbée remettra à la société Absorbante les originaux de tous ses actes constitutifs et modificatifs ainsi que les livres de comptabilité et autres documents comptables, les titres de propriété ou actes justificatifs de propriété de tous les éléments d'actif, les justificatifs des opérations réalisées les valeurs mobilières ainsi que tous contrats, archives, pièces et autres documents quelconques relatifs aux éléments de droit apportés.

Frais et doits

Les dépenses, frais, honoraires, rémunérations et charges de toutes espèces dus au titre de la fusion seront supportés par la Société Absorbante et sont estimés à environ trois mille euros (3.000,- EUR).

La Société Absorbante acquittera, le cas échéant, les impôts dus par la Société Absorbée sur le capital et les bénéfices au titre des exercices non encore imposés définitivement.

Le notaire soussigné déclare attester, conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la Loi, de l'existence et de la légalité des actes et des formalités incombant aux Société Fusionnantes ainsi que du présent projet de fusion.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par le présent acte qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. DAUM, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 juillet 2012. Relation: LAC/2012/35863. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2012.

G. LECUIT.

Référence de publication: 2012097232/190.

(120133791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2012.

**LGT Fund Management (Lux) S.A., Société Anonyme,
(anc. Clariden Leu Fund Management (Luxembourg) S.A.).**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 159.463.

Im Jahre zweitausendundzwölf, am dreiundzwanzigsten Juli.

Vor Notar Henri HELLINCKX, mit Amtssitz zu Luxemburg.

Traten zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammen die Aktionäre der Gesellschaft Clariden Leu Fund Management (Luxembourg) S.A., mit Sitz in L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet, die gegründet wurde gemäß notarieller Urkunde, am 10. März 2011, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 1164 vom 31. Mai 2011. Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt durch notarielle Urkunde des unterzeichnenden Notars am 21. November 2011 geändert, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 82 vom 11. Januar 2012.

Die Sitzung wurde um 11.30 Uhr eröffnet.

Den Vorsitz der Versammlung führt Henning Schwabe, Rechtsanwalt, beruflich ansässig in 14, rue Erasme, L-2082 Luxemburg.

Zum Schriftführer wird bestimmt Michael Kirsch, Rechtsanwalt, beruflich ansässig in 14, rue Erasme, L-2082 Luxemburg.

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler Dr. Frank Brülin, Rechtsanwalt, beruflich ansässig in 14, rue Erasme, L-2082 Luxemburg.

Sodann stellt der Vorsitzende gemeinsam mit den Versammlungsteilnehmern Folgendes fest:

I.- Die Aktionäre sowie deren bevollmächtigte Vertreter sind unter Angabe des Namens, Vornamens, des Datums der Vollmachten sowie der Stückzahl der vertretenden Aktien auf einer Anwesenheitsliste mit ihrer Unterschrift eingetragen. Diese Anwesenheitsliste und die Vollmachten bleiben gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt.

II.- Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass sämtliche 200 (zweihundert) Aktien der Gesellschaft vertreten sind und die Versammlung demnach ordentlich zusammengesetzt ist und rechtsgültig über die Tagesordnung abstimmen kann, die den Gesellschaftern vor der Versammlung mitgeteilt worden war.

III.- Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung

1.- Änderung des Namens der Gesellschaft in „LGT Fund Management (Lux) S.A.“.

2.- Ersetzung aller Verweise in der Satzung auf das Gesetz vom 17. Dezember 2002 durch Verweise auf das Gesetz vom 17. Dezember 2010.

3.- Entsprechende Abänderung von Artikel eins der Satzung betreffend den Namen, um ihm fortan folgenden Wortlaut zu geben:

“ **Art. 1.** Die Gesellschaft ist als „société anonyme“ (Aktiengesellschaft) auf der Grundlage des Gesetzes betreffend die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 einschließlich Änderungsgesetzen und des Gesetzes vom 17. Dezember 2010 über die Organismen für gemeinsame Anlagen (loi du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif) errichtet.

Sie führt den Namen „LGT Fund Management (Lux) S.A.“.

Nach Beratung traf die Versammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, den Namen der Gesellschaft von „Clariden Leu Fund Management (Luxembourg) S.A.“ in „LGT Fund Management (Lux) S.A.“ zu ändern.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, sämtliche Verweise in der Satzung auf das Gesetz vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen durch Verweise auf das Gesetz vom 17. Dezember 2010 über Organismen für gemeinsame Anlagen zu ersetzen.

Die Satzung der Gesellschaft wird fortan folgenden Wortlaut haben:

Art. 1. Die Gesellschaft ist als „société anonyme“ (Aktiengesellschaft) auf der Grundlage des Gesetzes betreffend die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 einschließlich Änderungsgesetzen und des Gesetzes vom 17. Dezember 2010 über die Organismen für gemeinsame Anlagen (loi du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif) errichtet.

Sie führt den Namen „LGT Fund Management (Lux) S.A.“.

Art. 2. Sitz der Gesellschaft ist Luxemburg -Stadt.

Durch Beschluss des Verwaltungsrates kann der Sitz der Gesellschaft in jede andere Gemeinde des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Im Falle höherer Gewalt, die die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder die Verbindung mit dem Gesellschaftssitz beeinträchtigt, kann der Gesellschaftssitz vorübergehend in das Ausland verlegt werden, und zwar solange diese Ereignisse fortauern; diese provisorische Maßnahme hat keinen Einfluss auf die Staatszugehörigkeit der Gesellschaft, welche unbeschadet der Verlegung des Gesellschaftssitzes diejenige von Luxemburg bleibt. Der Vorsitzende des Verwaltungsrates oder die zur täglichen Geschäftsführung der Gesellschaft Befugten können eine solche Verlegung des Gesellschaftssitzes anordnen sowie Dritten zur Kenntnis bringen.

Art. 3. Der Gesellschaftszweck besteht in der Gründung und Verwaltung von Luxemburger Organismen für gemeinsame Anlagen ("OGA"), welche nach dem "Loi concernant les Organismes de Placement Collectif" vom 17. Dezember 2010 (einschließlich nachfolgender Änderungen und Ergänzungen) errichtet sind. Die verwalteten OGA können sowohl die Rechtsform eines „Fonds Commun de Placement“ als auch einer "Société d'Investissement à Capital Variable" ("SICAV") oder einer "Société d'Investissement à Capital Fixe" ("SICAF") haben. Die Verwaltung von Spezialfonds, die nach

dem "Loi relative aux fonds d'investissement spécialisés" ("Specialised Investment Fund" ["SIF"]) vom 13 Februar 2007 errichtet wurden, ist ebenfalls zulässig. Soweit nach ausländischem Recht zulässig, kann die Gesellschaft auch ausländische Fonds verwalten.

Der Gesellschaftszweck ist darauf gerichtet, dass das in den OGA oder SIF eingelegte Geld nach dem Grundsatz der Risikoverteilung in Wertpapieren und sonstigen gesetzlich zulässigen Vermögenswerten angelegt wird.

Die Gesellschaft kann alle Handlungen tätigen, die zur Förderung des Vertriebs der Anteile/Aktien der OGA oder SIF notwendig oder nützlich sind. Die Gesellschaft kann jedwede Geschäfte tätigen und Maßnahmen treffen, die ihre Interessen fördern oder sonst ihrem Gesellschaftszweck dienen oder nützlich sind und die gemäss Kapitel 15) des Gesetzes vom 17. Dezember 2010 zulässig sind.

Art. 4. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 5. Das gezeichnete Gesellschaftskapital wird auf CHF 2.586.000. (zwei Millionen fünfhundertsechundachtzigtausend Schweizer Franken) festgesetzt. Es ist eingeteilt in 200 (zweihundert) volleingezahlte Aktien mit einem Nennwert von CHF 12.930 (zwölftausendneuhundertdreissig Schweizer Franken).

Das genehmigte Kapital wird, für die nachstehend aufgeführte Dauer, auf CHF 12.930.000.- (zwölf Millionen neunhundertdreissigtausend Schweizer Franken) festgesetzt, unterteilt in 1.000 (eintausend) Aktien mit einem Nennwert von CHF 12.930 (zwölftausend neunhundertdreissig Schweizer Franken) pro Aktie.

Das genehmigte und das gezeichnete Kapital kann erhöht und reduziert werden durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre, welche wie bei einer Satzungsänderung entscheidet.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, während einer Dauer von 5 Jahren, endend am 10. März 2016, das gezeichnete Aktienkapital durch Ausgabe neuer Aktien ganz oder teilweise im Rahmen des genehmigten Kapitals zu erhöhen. Die Kapitalerhöhungen können durch Zeichnung, mit oder ohne Emissionsprämie, durchgeführt werden. Die alten Aktionäre haben dabei ein Vorzugsrecht.

Art. 6. Die Aktien sind Namensaktien. Die Übertragung von Namensaktien erfolgt durch eine Eintragung der Übertragung durch die Gesellschaft in das Register der Aktionäre. Diese Eintragung erfolgt nach Lieferung des oder der Anteilscheine (falls ausgegeben), die diese Aktien darstellen, an die Gesellschaft zusammen mit anderen Instrumenten und Vorbedingungen zur Übertragung, wie sie die Gesellschaft als angemessen betrachtet.

Art. 7. Die Verwaltung der Gesellschaft obliegt einem Verwaltungsrat von wenigstens drei Mitgliedern. Die Verwaltungsratsmitglieder werden auf eine Höchstdauer von sechs Jahren ernannt und können jederzeit abberufen werden. Die ausscheidenden Verwaltungsratsmitglieder sind wiederwählbar. Falls die Stelle eines Mitgliedes des Verwaltungsrates nach einem Todesfall, einer Kündigung oder einem Austreten frei wird, können sich die übrigen Mitglieder versammeln und bei Stimmenmehrheit ein neues Mitglied kooptieren, dessen Bestellung von der nächsten Aktionärsversammlung ratifiziert wird.

Art. 8. Der Verwaltungsrat bestimmt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden und einen stellvertretenden Vorsitzenden. Der erste Vorsitzende und stellvertretende Vorsitzende kann durch die Generalversammlung der Aktionäre ernannt werden. Der Verwaltungsrat tritt so oft zusammen als es im Interesse der Gesellschaft liegt, und jedes mal dann, wenn mindestens zwei Verwaltungsratsmitglieder dies verlangen. Die Zusammenkünfte werden durch den Vorsitzenden bzw. bei seiner Verhinderung durch seinen Stellvertreter einberufen. Den Vorsitz führt der Vorsitzende oder sein Stellvertreter. Der Sitzungsleiter bestimmt einen Schriftführer.

Die schriftlichen Einberufungen einer Verwaltungsratssitzung werden mindestens zwei Tage vor der Sitzung an alle Verwaltungsratsmitglieder verschickt, mit Ausnahme von Dringlichkeitsfällen, in welchen Fällen die Dringlichkeit in der Einberufung angegeben wird. Durch schriftliches Einverständnis aller Verwaltungsratsmitglieder per Brief, Fernschreiben, Telekopie, E-Mail oder Telegramm kann auf die Einberufung verzichtet werden. Es bedarf keiner speziellen Einberufung für Sitzungen, für welche das Datum und der Sitzungsort im Voraus durch Beschluss des Verwaltungsrates festgelegt wurden.

Jedes verhinderte Verwaltungsratsmitglied kann einem anderen Mitglied durch Brief, Fernschreiben, Telekopie oder Telegramm Vollmacht zur Vertretung und zur Abstimmung bei einer Verwaltungsratssitzung erteilen. Mehrfachvertretung ist zulässig. Die Teilnahme an Verwaltungsratssitzungen durch Konferenzschaltungen oder ähnliche kommunikationstechnische Einrichtungen, bei denen eine gegenseitige Verständigung aller Teilnehmer gewährleistet ist, ist zulässig.

Der Verwaltungsrat kann nur gültig beraten und ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder erschienen oder vertreten ist.

Jeder Beschluss wird durch absolute Mehrheit der Anwesenden und der durch diese vertretenen Mitglieder gefasst. Bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

In Dringlichkeitsfällen ist ein schriftlicher Beschluss, welcher von der Mehrheit der Verwaltungsratsmitglieder unterzeichnet ist, gültig und rechtsverbindlich, so als wäre er während einer Verwaltungsratssitzung, welche rechtmäßig einberufen wurde und gültig beraten hat, gefasst worden. Ein solcher Beschluss kann in einem oder mehreren Schriftstücken, mit gleichem Inhalt, gefasst werden.

Art. 9. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates sind in Sitzungsprotokollen festzulegen. Dieselben sind vom Sitzungsleiter und von dem Schriftführer zu unterschreiben. Die Vollmachten sind dem Protokoll beizugeben. Die Abschriften oder Auszüge, welche vor Gericht oder anderswo vorzulegen sind, werden vom Vorsitzenden oder von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates beglaubigt.

Art. 10. Der Verwaltungsrat ist befugt, alle Geschäfte zu tätigen und alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Erfüllung des Gesellschaftszwecks notwendig oder zweckdienlich sind, soweit dieselben nicht durch Gesetz oder Statuten der Aktionärsversammlung vorbehalten sind.

Er kann die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft sowie die Vertretung derselben in Bezug auf die Gesamtheit der täglichen Geschäftsführung an eines oder mehrere Mitglieder des Verwaltungsrates oder andere Beauftragte übertragen, sofern eine solche Übertragung gesetzlich zulässig ist.

Der Verwaltungsrat erlässt ein Organisations- und Geschäftsreglement, welches nähere Einzelheiten insbesondere zu Verwaltungsrat und Geschäftsführung enthält. Für die Abänderungen des Organisations- und Geschäftsreglementes ist ebenfalls der Verwaltungsrat zuständig. Anträge auf Abänderung sind frühzeitig anzumelden.

Art. 11. Die Gesellschaft wird rechtsverbindlich verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von je zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates oder durch die Unterschrift von jeweils zwei Personen, welche durch Verwaltungsratsbeschluss hierzu ermächtigt sind.

Art. 12. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Wirtschaftsprüfern („réviseur d'entreprises“), welche durch die Aktionärsversammlung ernannt werden. Sie werden auf eine Höchstdauer von sechs Jahren ernannt und können jederzeit abberufen werden. Die ausscheidenden Wirtschaftsprüfer sind wiederwählbar.

Art. 13. Die jährliche Generalversammlung tritt am ersten Dienstag des Monats April um 10.30 Uhr, am Gesellschaftssitz in Luxemburg zusammen, zum ersten Mal im Jahre 2012. Ist dieser Tag kein Bankarbeitstag, so tritt die Generalversammlung am darauffolgenden Bankarbeitstag zusammen. Jede Aktionärsversammlung, auch die jährliche ordentliche Generalversammlung, kann außerhalb Luxemburgs einberufen werden, falls dies aufgrund von Ereignissen höherer Gewalt - deren Qualifizierung als solche im alleinigen, unanfechtbaren Ermessen des Verwaltungsrates liegt - erforderlich ist.

Jede Aktie gibt Recht auf eine Stimme. Jeder Aktionär hat das Recht, sich in einer Aktionärsversammlung durch einen Bevollmächtigten, der nicht selbst Aktionär zu sein braucht, aufgrund einer Vollmacht durch Brief, Fernschreiben, Telekopie oder Telegramm vertreten zu lassen. Der Verwaltungsrat ist befugt, alle anderen Bedingungen zur Teilnahme an der Aktionärsversammlung festzulegen.

Art. 14. Die Aktionärsversammlung wird vom Verwaltungsrat in der vom Gesetz vorgeschriebenen Form einberufen. Falls sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und erklären, die der Versammlung vorgelegte Tagesordnung zu kennen, kann eine Aktionärsversammlung auch ohne vorherige Einberufung rechtsgültig abgehalten werden.

Der Vorsitzende des Verwaltungsrates oder im Falle seiner Verhinderung sein Stellvertreter oder ein vom Verwaltungsrat ad hoc bestimmtes Mitglied führen den Vorsitz in der Aktionärsversammlung.

Art. 15. Außer im Falle einer Änderung der Satzung werden die Beschlüsse ungeachtet der Zahl der auf der Aktionärsversammlung vertretenen Aktien gefasst. Die Beschlüsse erfolgen mit einfacher Mehrheit der Stimmen, welche an der Beschlussfassung teilnehmen.

Die Abschriften oder Auszüge der Versammlungsprotokolle, welche bei Gericht oder anderswo vorzulegen sind, werden vom Vorsitzenden der Versammlung oder von zwei Verwaltungsratsmitgliedern beglaubigt.

Art. 16. Das Geschäftsjahr ist das Kalenderjahr und beginnt mit dem Januar und endet am letzten Tag des Monats Dezember. Ausnahmsweise beginnt das erste Geschäftsjahr mit der Gründung der Gesellschaft und endet am letzten Tag des Monats Dezember dieses Gründungsjahres.

Art. 17. Von dem durch die Bilanz ausgewiesenen Jahresüberschuss sind (nach Abzug der allgemeinen Kosten, der notwendigen Abschreibungen und aller anderen Verpflichtungen) fünf Prozent in die gesetzliche Reserve einzuführen. Die Verpflichtung dieses Abzugs entfällt, sobald diese Reserve ein Zehntel des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Art. 18. Die Aktionärsversammlung kann beschließen, den restlichen Gewinn, oder einen Teil davon, der freien Reserve zuzuweisen, ihn auf die neue Rechnung vorzutragen oder an die Aktionäre zu verteilen. Gewinne und freie Reserve können zur Kapitaltilgung benutzt werden ohne Durchführung einer Kapitalreduzierung. Unter Beachtung der gesetzlichen Bestimmungen ist die Ausschüttung von Zwischendividenden gestattet.

Art. 19. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Aktionärsversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen wie denjenigen für Satzungsänderungen gefasst werden muss.

Bei Auflösung der Gesellschaft werden ein oder mehrere Abwickler (Liquidatoren) ernannt. Zu Abwicklern können sowohl natürliche als auch juristische Personen bestimmt werden. Ihre Ernennung erfolgt durch die Aktionärsversammlung, welche ihre Befugnisse festlegt.

Art. 20. Für alle Punkte, welche nicht durch die vorliegende Satzung oder das Organisations- und Geschäftsreglement bestimmt werden, gelten die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften sowie

dessen Abänderungsgesetze sowie diejenigen der „Loi concernant les Organismes de Placement Collectif“ vom 17. Dezember 2010 und der «Loi relative aux fonds d'investissement spécialisés» vom 13. Februar 2007.

Dritter Beschluss

Infolge der vorhergehenden Beschlüsse beschließt die Generalversammlung Artikel eins der Satzung betreffend den Namen der Gesellschaft abzuändern, um ihm fortan den Wortlaut zu geben wie im zweiten Beschluss vermerkt wurde.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Generalversammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem beurkundenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Erschienenen mit dem Verwaltungsvorstand und dem beurkundenden Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H. SCHWABE, M. KIRSCH, F. BRÜLIN und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 juin 2012. Relation: LAC/2012/35340. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations..

Luxemburg, den 30. Juli 2012.

Référence de publication: 2012097069/195.

(120133385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2012.

Chauffage-Sanitaire Mauduit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8218 Mamer, 1-3, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 36.161.

Il résulte d'une convention de cession de parts sous seing privé que Monsieur Jean-Luc MAUDUIT, indépendant, né à Pouligny St Pierre, France, le 04 février 1948, demeurant à L-8340 Olm, 31, Boulevard Robert Schuman,

A cédé soixante (60) parts sociales à Monsieur Sébastien MAUDUIT, né à Luxembourg le 04 avril 1975, demeurant à L-8218 Mamer, 5A, rue des Champs.

Pour extrait conforme,

Capellen, le 31 juillet 2012.

Référence de publication: 2012098094/13.

(120134931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Bonafide Umbrella Fund, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de Bonafide Umbrella Fund - Bonafide Dynamic a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LRI Invest S.A.

Référence de publication: 2012095957/9.

(120133280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

Bonafide Umbrella Fund, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de Bonafide Umbrella Fund – Performer Multi Asset Fund (ehemals ASI Multi Asset Dynamic Fund) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LRI Invest S.A.

Référence de publication: 2012095956/9.

(120133279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

Bonafide Umbrella Fund, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de Bonafide Umbrella Fund – Bonafide Alpha 400 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LRI Invest S.A.

Référence de publication: 2012095955/9.

(120133278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

Agence Amodio Angelo s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9145 Erpeldange, 132, Porte des Ardennes.

R.C.S. Luxembourg B 170.485.

—
STATUTS

L'an deux mil douze, le dix-huit juillet,

Pardevant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

A comparu:

Monsieur Angelo AMODIO, salarié, né à Ettelbruck, le 25 novembre 1981, matricule 1981 11 25 159, demeurant à L-9145 Erpeldange, 132, Porte des Ardennes.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Agence Amodio Angelo s.à r.l.»

Art. 2. Le siège social est établi à Erpeldange.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg.

La durée de la société est illimitée.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une agence d'assurance par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs personnes physiques dûment agréées.

La société pourra effectuer toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles et financières pouvant se rattacher directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à la développer.

Art. 4. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (Eur 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (Eur 125,-) chacune.

Chaque part donne droit à une part proportionnelle dans la distribution des bénéfices ainsi que dans le partage de l'actif net en cas de dissolution.

Art. 5. Les parts sont librement cessibles entre associés, mais elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social restant. Pour le surplus, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Lors d'une cession, la valeur des parts est déterminée d'un commun accord entre les parties.

Par ailleurs, les relations entre associés et/ou les relations entre les associés et des personnes physiques ou morales bien déterminées pourront faire l'objet d'un contrat d'association ou de partenariat sous seing privé.

Un tel contrat, par le seul fait de sa signature, aura inter partes la même valeur probante et contraignante que les présents statuts.

Un tel contrat sera opposable à la société après qu'il lui aura dûment été signifié, mais il ne saurait avoir d'effet vis-à-vis des tiers qu'après avoir été dûment publié.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la société.

Art. 7. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Art. 8. La société sera gérée par un ou plusieurs gérants nommés et révocables par l'Assemblée générale.

Les gérants peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs sous réserve de l'accord de l'Assemblée Générale.

Art. 9. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les 3/4 du capital social.

Art. 11. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Chaque année le trente et un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse l'inventaire comprenant les pièces comptables exigées par la loi.

Art. 13. Sur le bénéfice net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants, sinon par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives, ou à défaut par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce compétent statuant sur requête de tout intéressé.

Art. 15. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions légales.

Frais:

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme d'environ mille deux cents Euros (Eur 1.200,-).

Le notaire instrumentant attire l'attention du comparant qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social.

Le comparant reconnaît avoir reçu du notaire une note résumant les règles et conditions fondamentales relatives à l'octroi d'une autorisation d'établissement, note que le Ministère des Classes Moyennes a fait parvenir à la Chambre des Notaires en date du 16 mai 2001.

Loi anti-blanchiment

En application de la loi du 12 novembre 2004, le comparant déclare être le bénéficiaire réel de cette opération et déclare en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Souscription

Les 100 parts sociales sont intégralement libérées par des versements en espèces ainsi qu'il en a été démontré au notaire qui le constate expressément, et toutes souscrites par l'associé unique Monsieur Angelo AMODIO préqualifié.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mil douze.

Assemblée générale

Le fondateur prénommé, détenant l'intégralité des parts sociales, s'est constitué en Assemblée Générale et a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social est fixé à L-9145 Erpeldange, 132, Porte des Ardennes.
- 2) La société sera gérée par un gérant unique: Monsieur Angelo AMODIO, salarié, né à Ettelbruck, le 25 novembre 1981, matricule 1981 11 25 159, demeurant à L-9145 Erpeldange, 132, Porte des Ardennes.
- 3) La société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte, après s'être identifié au moyen de sa carte d'identité.

Signé: A. AMODIO, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 19 juillet 2012. Relation: CAP/2012/2840. Reçu soixante-quinze euros. 75,-€

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme.

Capellen, le 25 juillet 2012.

Référence de publication: 2012097896/102.

(120135434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Audere S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 121.085.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012082674/9.

(120117619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Brandot (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.826.800,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 132.025.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012082698/10.

(120117608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

BPI Project 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 56, rue Glesener.
R.C.S. Luxembourg B 150.601.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 10 juillet 2012.

Référence de publication: 2012082719/10.

(120117622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

C.M. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 41.453.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C.M. INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012082722/12.

(120117611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

C.O.G.P.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 63.582.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012082723/10.

(120117606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Erste Adler Real Estate Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 169.963.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendzwoölf, den sechsten Juli.

Vor dem unterzeichnenden Notar Paul BETTINGEN, mit dem Amtssitz zu Niederanven.

Ist erschienen:

WAGNER IMMOBILIEN DEUTSCHLAND S.A., eine Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts, mit Sitz in L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper, eingetragen im Handelsregister Luxemburgs unter Sektion B Nummer 166611, hier vertreten durch Herrn Thierry Hellers, Wirtschaftsberater, mit beruflicher Anschrift in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift.

Welche Vollmacht, nachdem sie durch den oben benannten Vertreter und den unterzeichnenden Notar "ne varietur" gezeichnet wurde, mit dieser Urkunde verbunden bleiben soll, um zusammen registriert zu werden.

Vorbenannte Partei, vertreten wie vorerwähnt, ersucht den unterzeichnenden Notar, die Satzungen einer von ihr zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu dokumentieren.

Benennung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck - Kapital

Art. 1. Es wird eine anonyme Aktiengesellschaft gegründet unter der Bezeichnung:

"ERSTE ADLER REAL ESTATE PARTICIPATIONS S.A.".

Die Gesellschaft kann einen einzigen oder mehrere Gesellschafter haben. Solange die Gesellschaft nur einen Gesellschafter hat, kann diese durch einen einzigen Verwalter verwaltet werden, welcher nicht der einzige Gesellschafter zu sein braucht.

Der Tod, die Aufhebung der Zivilrechte, der Konkurs, die Liquidation oder der Bankrott des einzigen Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Luxemburg.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates oder des einzigen Verwalters können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates oder des einzigen Verwalters kann der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde Luxemburg verlegt werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder auch dieses Sitzes mit dem Ausland durch aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Massnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Bekanntmachung von einer derartigen Verlegung hat durch die Organe zu erfolgen, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Die Gesellschaft hat zum Zweck der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften, sowie die Verwertung dieser Beteiligungen. Gegenstand der Gesellschaft ist der An- und Verkauf, die Erschliessung, die Verwaltung und Verwertung von Immobilien jeglicher Art im Grossherzogtum Luxemburg und im Ausland. Die Gesellschaft kann ihre Immobilien mit Hypotheken belasten. Die Gesellschaft ist befugt, Anleihen (Obligationen), Pfandbriefe oder ähnliche Schuldverschreibungen zu schaffen und auszugeben. Des weiteren ist die Gesellschaft befugt, den Gesellschaften, an denen sie direkt oder indirekt beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit zu gewährleisten.

Die Gesellschaft kann sämtliche Geschäfte wie auch sämtliche Transaktionen mobiliarer und immobilärer Natur tätigen, die direkt oder indirekt an den Gesellschaftszweck anknüpfen oder diesen begünstigen oder fördern können.

Art. 5. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt einunddreissigtausend Euro (EUR 31.000,-) eingeteilt in dreihundertzehn (310) Aktien ohne Nennwert.

Die Aktien sind Inhaber- oder Namensaktien, je nach Wahl des Aktionärs, mit Ausnahme der Aktien, für welche das Gesetz die Form der Namensaktien vorsieht.

Nach Wunsch der Aktionäre können Einzelaktien oder Zertifikate über zwei oder mehrere Aktien ausgestellt werden.

Die Gesellschaft kann zum Rückkauf Ihrer eigenen Aktien schreiten, unter den durch das Gesetz vorgesehenen Bedingungen.

Unter den gesetzlichen Bedingungen kann ebenfalls das Gesellschaftskapital erhöht oder erniedrigt werden.

Verwaltung - Überwachung

Art. 6. Wenn die Gesellschaft durch einen einzigen Gesellschafter gegründet wurde oder wenn durch Generalversammlung festgestellt wird, dass die Gesellschaft nur einen einzigen Gesellschafter hat, kann die Gesellschaft durch einen einzigen Verwalter verwaltet werden, der „einzigster Verwalter“ genannt wird, bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung, welche das Vorhandensein von mehr als einem Aktionär feststellt.

Wenn die Gesellschaft mehr als einen Gesellschafter hat wird diese durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen. In diesem Fall muss die Generalversammlung zusätzlich zu dem einzigen Verwalter zwei (2) neue Verwalter ernennen. Der einzige Verwalter beziehungsweise die Verwalter werden für eine Dauer ernannt, die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Sie können von der Generalversammlung wiedergewählt und jederzeit abberufen werden.

Jeder Verweis auf den Verwaltungsrat in vorliegender Satzung ist ein Verweis auf den einzigen Verwalter (wenn die Gesellschaft einen einzigen Gesellschafter hat) solange die Gesellschaft einen einzigen Gesellschafter hat.

Wenn eine juristische Person Verwalter der Gesellschaft ist, muss diese einen ständigen Vertreter bestimmen, welcher die juristische Person gemäss Artikel 51bis des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, so wie dies abgeändert wurde, vertritt.

Der/die Verwalter werden durch die Generalversammlung ernannt. Die Gesellschafter bestimmen ebenfalls die Anzahl der Verwalter, ihre Vergütung und die Dauer ihres Mandates.

Wird die Stelle eines Mitgliedes des Verwaltungsrates durch Tod, Pension oder jeden anderen Grund, frei, so können die verbleibenden Mitglieder durch einfache Stimmenmehrheit das frei gewordene Amt bis zur nächsten Generalversammlung der Aktionäre besetzen. Falls kein Verwalter verfügbar ist, wird durch den Prüfungskommissar schnell eine Generalversammlung einberufen, um einen neuen Verwalter zu ernennen.

Art. 7. Der Verwaltungsrat beziehungsweise der einzige Verwalter hat die weitestgehenden Befugnisse alle Verwaltungs- und Verfügungshandlungen durchzuführen, die im Interesse der Gesellschaft sind.

Alle Handlungen, die nicht ausdrücklich durch gegenwärtige Satzungen und das Gesetz, der Generalversammlung vorbehalten sind, fallen der Kompetenz des Verwaltungsrates beziehungsweise des einzigen Verwalters zu.

Art. 8. Der Verwaltungsrat wählt unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden. Wenn kein Vorsitzender vorhanden ist, kann der Vorsitz der Versammlung einem anwesenden Verwalter anvertraut werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei Vollmacht zwischen Mitgliedern möglich ist. Die Verwaltungsratsmitglieder können die Vollmacht schriftlich, fernschriftlich, telegraphisch oder per Telefax geben

In Dringlichkeitsfällen können die Verwaltungsratsmitglieder ihre Stimme auch schriftlich, fernschriftlich, telegraphisch oder per Telefax abgeben

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden durch einfache Stimmenmehrheit gefasst. Im Falle von Gleichstand ist die Stimme des Vorsitzenden der Versammlung entscheidend.

Die Beschlüsse, die durch den einzigen Verwalter gefasst werden haben die gleiche Ausführungskraft wie diejenigen, die durch den Verwaltungsrat gefasst werden und werden in Protokollen festgehalten, welche durch den einzigen Verwalter unterschrieben werden und wovon Kopien und Auszüge angefertigt werden können.

Der erste Vorsitzende wird von der Generalversammlung gewählt.

Art. 9. Der Verwaltungsrat kann seinen Mitgliedern seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung sowie der Vertretung der Gesellschaft in der Verwaltung dieser Geschäfte, übertragen.

Der Verwaltungsrat beziehungsweise der einzige Verwalter kann ausserdem jedwelcher Person, die nicht Verwalter sein muss, jedwelche Spezialvollmacht erteilen sowie Vertreter und Angestellte ernennen und abberufen und ihren Lohn festsetzen.

Art. 10. Die Gesellschaft wird nach aussen verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, in der täglichen Geschäftsführung durch die Einzelunterschrift des delegierten Verwalters, beziehungsweise durch die Unterschrift des einzigen Verwalters oder durch die gemeinsame oder alleinige Unterschrift eines im Rahmen der ihm erteilten Vollmachten handelnden Bevollmächtigten des Verwaltungsrates beziehungsweise des einzigen Verwalters.

Art. 11. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere von der Generalversammlung ernannte Kommissare überwacht, die ihre Zahl und ihre Vergütung festlegt.

Die Dauer der Amtszeit der Kommissare, wird von der Generalversammlung festgelegt. Sie kann jedoch sechs Jahre nicht überschreiten.

Geschäftsjahr - Generalversammlung

Art. 12. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am 31. Dezember jeden Jahres.

Art. 13. Für den Fall, dass es nur einen Gesellschafter (einziger Gesellschafter) gibt, übt dieser im Laufe der ordnungsgemäss abgehaltenen Generalversammlungen sämtliche Befugnisse aus, welche laut dem Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften der Generalversammlung obliegen.

Die Generalversammlungen werden gemäss den gesetzlichen Bestimmungen einberufen. Sie sind nicht nötig, wenn alle Gesellschafter bei der Versammlung anwesend oder vertreten sind und wenn sie erklären vorab von der Tagesordnung Kenntnis genommen zu haben.

Der Verwaltungsrat kann festlegen, dass nur die Aktionäre zur Generalversammlung zugelassen werden, die fünf Kalendertage vor dem festgelegten Datum ihre Aktien hinterlegt haben. Jeder Aktionär kann persönlich oder mittels eines Bevollmächtigten, welcher nicht Aktionär sein muss, abstimmen.

Jede Aktie gibt anrecht auf eine Stimme.

Art. 14. Jede ordentliche oder ausserordentliche Generalversammlung kann nur gültig über die Tagesordnung befinden, wenn die Gesellschafter in den gesetzlich vorgesehenen Verhältnissen anwesend oder vertreten sind.

Die Generalversammlung hat die weitestgehenden Befugnisse, um alle Handlungen im Interesse der Gesellschaft zu tätigen oder zu ratifizieren.

Art. 15. Die Generalversammlung bestimmt über Verwendung und die Zuteilung der Gewinne.

Der Verwaltungsrat beziehungsweise der einzige Verwalter ist ermächtigt Zwischendividenden auszuschütten gemäss den gesetzlichen Bestimmungen.

Art. 16. Die jährliche Generalversammlung tritt in dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am letzten Freitag des Monats Juni um 14 Uhr.

Falls der vorgenannte Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

Art. 17. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften sowie auf die späteren Änderungen.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Vorübergehende Bestimmungen

- Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2012.
- Die erste ordentliche Generalversammlung findet im Jahre 2013 statt.

Schätzung der Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf eintausendeinhundert Euro (EUR 1.100,-).

Kapitalzeichnung

Die gesamten dreihundertzehn (310) Aktien wurden durch WAGNER IMMOBILIEN DEUTSCHLAND S.A., vorgeannt, gezeichnet und zu einhundert Prozent in bar eingezahlt, so dass der Gesellschaft ab heute die Summe von einunddreissigtausend Euro (EUR 31.000,-) zur Verfügung steht, worüber dem Notar der Nachweis erbracht wurde.

Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann hat der Erschienene sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden und folgende Beschlüsse gefasst:

1.- Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird festgelegt auf einen, diejenige der Kommissare wird festgelegt auf einen.

2.- Zum einzigen Verwalter wird ernannt:

Herr Aloyse Wagner, maître-électricien, geboren in Luxemburg am 24. August 1954, mit beruflicher Anschrift in L-2557 Luxemburg, 9, rue Robert Stümper.

3.- Zum Kommissar wird ernannt:

G.T. EXPERTS-COMPTABLES Sàrl, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Sitz in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Sektion B Nummer 121.917.

4.- Die Mandate des einzigen Verwalters und des Kommissars enden mit der ordentlichen Jahresgeneralversammlung des Jahres 2017.

5.- Der Gesellschaftssitz befindet sich auf folgender Adresse:

L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

Bevollmächtigung

Der Erschienene, handelnd in gemeinsamem Interesse, erteilt hiermit einem jeden Angestellten des unterzeichnenden Notars Spezialvollmacht, in ihrem Namen jegliche etwaige Berichtigungsurkunde gegenwärtiger Urkunde aufzunehmen.

Der Notar hat der Komparent darauf aufmerksam gemacht, dass eine Handelsermächtigung, in Bezug auf den Gesellschaftszweck, ausgestellt durch die luxemburgischen Behörden, vor jeder kommerziellen Tätigkeit erforderlich ist, was der Komparent ausdrücklich anerkennt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Senningerberg, im Jahre, Monat und Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung, hat der vorgenannte Komparent zusammen mit dem instrumentierenden Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Thierry Hellers, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 06 juillet 2012. LAC / 2012 / 31759. Reçu 75.-

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 10. Juli 2012.

Référence de publication: 2012083639/175.

(120117915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

CAST-Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 122.017.

Hiermit lege ich mein Amt als Geschäftsführer der Cast-Partners S.à r.l. mit Wirkung zum 3. Juli 2012 nieder
Luxembourg, den 3. Juli 2012.

Paulina DENIS.

Référence de publication: 2012082748/9.

(120117621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Cordalia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 86.741.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CORDALIA S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012082772/12.

(120117610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

De Blummeneck S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4499 Limpach, 1, rue de Reckange.

R.C.S. Luxembourg B 132.882.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendundzwölf.

Am dreizehnten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Francis KESSELER, mit Amtswohnsitz in Esch/Alzette.

SIND ERSCHIENEN

1.- Herr Gilles KASS, Landwirt, geboren in Esch/Alzette, am 26. Februar 1973, wohnhaft in L-4499 Limpach, 1, rue de Reckange

2. Dame Joëlle SCHUMANN, Blumenzüchterin, Ehegattin von Herrn Gilles KASS, geboren in Luxemburg, am 5. Juli 1974, wohnhaft in L-4499 Limpach, 1, rue de Reckange.

Welche Komparenten, hier an- oder abwesend, den unterzeichneten Notar ersuchen, folgendes zu beurkunden:

- dass sie die alleinigen Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung DE BLUMMENECK S.à r.l. sind, mit Sitz in L-4499 Limpach, 1, rue de Reckange, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg Sektion B

Nummer 132.882, gegründet wurde gemäss Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 1. Oktober 2007, veröffentlicht im Memorial C Nummer 2709 vom 24. November 2007;

- Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLFTAUSENDFÜNFHUNDERT EURO (€ 12.500.-) und ist eingeteilt in HUNDERT (100) Geschäftsanteile zu je EINHUNDERTFÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 125.-),
- dass sie die alleinigen Eigentümer sämtlicher Anteile der Gesellschaft mit beschränkter Haftung DE BLUMMENECK S.à r.l. sind,
- dass sie sich entschlossen haben die genannte Gesellschaft aufzulösen, von der sie erklären genaue Kenntnis der Finanzsituation und der Satzung zu haben,
- dass die ganzen Passiva der Gesellschaft beglichen wurde oder provisionsweise gedeckt sind;
- dass alle Aktiva auf die Gesellschafter der Gesellschaft übertragen werden, und dass sie sich verpflichten für alle derzeit nicht bekannten Schulden persönlich zu haften,
- dass die Ernennung eines Liquidators nicht notwendig ist und dass die Auflösung somit als endgültig abgeschlossen zu betrachten ist und dass sie soweit als notwendig die Eigenschaft als Liquidator übernehmen,
- dass den Geschäftsführern Entlastung erteilt wird,
- dass die Bücher und Dokumente der Gesellschaft während einer Dauer von fünf (5) Jahren am Geschäftssitz der Gesellschaft verwahrt werden.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen zu Esch/Alzette, in der Amtsstube, Datu wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben,

Signé: Kass, Schumann, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 juin 2012. Relation: EAC/2012/7904. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012082786/42.

(120117604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Dome 4 0909 S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 25.487.089,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 149.730.

In the year two thousand and twelve, on the twelfth day of June.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Luxembourg.

There appeared:

- Carlyle Europe Partners II, L.P., a limited partnership incorporated under the laws of England and Wales, with registered address at 1, Ropemaker St., London EC2Y 9HU, United Kingdom, registered with the Register of Companies of England and Wales, under number LP 8460; and

- Carlyle Europe Partners III, L.P., a limited partnership incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at 57, Berkeley Square, London W1J 6ER, United Kingdom, registered with the Register of Companies of England and Wales, under number LP 11771,

both here represented by Ms Christelle Frank, employee, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

by virtue of two (2) proxies given on June 12, 2012.

The said proxies, signed "ne varietur" by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the shareholders of the private limited liability company existing in Luxembourg under the name of "Dome 4 0909 S.à r.l." (the "Company"), with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 149.730, incorporated pursuant to a deed of Me Francis Kessler of November 23, 2009, published in the Mémorial C n°5 dated January 4, 2010, and whose articles have been amended pursuant to a deed of Me Joseph Elvinger enacted on November 30, 2010, published in the Mémorial C n°181 dated January 28, 2011 and whose articles have been amended pursuant to a deed of Me Francis Kessler enacted on June 10, 2011 published in the Mémorial C n°2149 dated September 14, 2011, and whose articles have been amended pursuant to a deed of Me Francis Kessler enacted on September 30, 2011 published in the Memorial C n° 99 dated December 12, 2011 and whose articles have been last amended pursuant to a deed of Me Francis Kessler enacted on November 23, 2011 published in the Memorial C n°297 dated February 3, 2012.

II. The Company's share capital is fixed at twenty four million seventy seven thousand eighty nine Euro (EUR 24,077,089.-) represented by twenty four million seventy seven thousand eighty nine (24,077,089) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

III. The shareholders resolved to increase the corporate capital by an amount of one million four hundred and ten thousand Euro (EUR 1,410,000) to raise it from its present amount of twenty four million seventy seven thousand eighty nine Euro (EUR 24,077,089.-) to twenty five million four hundred and eighty seven thousand eighty nine Euro (EUR 25,487,089.-) by creation and issue of one million four hundred and ten thousand (1,410,000) new shares of one Euro (EUR 1.-) each.

Subscription - Payment

Carlyle Europe Partners II, L.P., prenamed, represented as above, declared to subscribe for eight hundred and eighty three thousand six hundred and forty seven (883,647) new shares and fully pay them up in the nominal amount of eight hundred and eighty three thousand six hundred and forty seven Euro (EUR 883,647.-), by contribution in cash in the same amount;

Carlyle Europe Partners III, L.P., prenamed, represented as above, declared to subscribe for five hundred and twenty six thousand three hundred and fifty three (526,353) new shares and fully pay them up in the nominal amount of five hundred and twenty six thousand three hundred and fifty three Euro (EUR 526,353.-), by contribution in cash in the same amount.

The aggregate amount of one million four hundred and ten thousand Euro (EUR 1,410,000.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

IV. Pursuant to the above increase of capital, article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at twenty five million four hundred and eighty seven thousand eighty nine Euro (EUR 25,487,089.-) represented by twenty five million four hundred and eighty seven thousand eighty nine (25,487,089) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated change are estimated at two thousand seven hundred euro (€ 2,700.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille douze, le douze juin.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Luxembourg.

Ont comparu:

- Carlyle Europe Partners II, L.P., un limited partnership de droit anglais, ayant son siège social au 1, Ropemaker St., Londres EC2Y 9HU, Royaume-Uni, inscrite au Registre des Sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles, sous le numéro LP 8460; et

- Carlyle Europe Partners III, L.P., un limited partnership de droit anglais, ayant son siège social au 57, Berkeley Square, Londres W1J 6ER, Royaume-Uni, inscrite au Registre des Sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles, sous le numéro LP 11771,

ici représentées par Mademoiselle Christelle Frank, employée avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

en vertu de deux (2) procurations données le 12 juin 2012.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparants sont les associés de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de "Dome 4 0909 S.à r.l." (la «Société») ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 149.730, constituée suivant acte reçu par le notaire Francis Kessler en date du 23 novembre 2009, publié au Mémorial C n°5 du 4 janvier 2010, dont les statuts ont été modifiés suivant acte du Me Joseph Elvinger en date du 30 novembre 2010, publié au Mémorial C n°181 du 28 janvier 2011 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte du Me Francis Kessler en date du 10 juin 2011, publié au Mémorial C n°2149 du 14 septembre 2011 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte du Me Francis Kessler en date du 30 septembre 2011, publié au Mémorial C n°99 daté du 12 décembre 2011 et dont les statuts ont été la dernière fois modifiés suivant acte du Me Francis Kessler en date du 23 novembre 2011, publié au Mémorial C n°297 daté du 3 février 2012.

II. Le capital social de la Société est fixé à vingt-quatre millions soixante-dix-sept mille quatre-vingt-neuf Euro (EUR 24.077.089) représenté par vingt-quatre millions soixante-dix-sept mille quatre-vingt-neuf (24.077.089) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune, entièrement libérées.

III. Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de un million quatre cent dix mille Euro (EUR 1.410.000,-) pour le porter de son montant actuel de vingt-quatre millions soixante-dix-sept mille quatre-vingt-neuf Euro (EUR 24.077.089,-) à vingt-cinq million quatre cent quatre-vingt-sept mille quatre-vingt-neuf Euro (EUR 25.487.089,-) par la création et l'émission de un million quatre cent dix mille (1.410.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Souscription et Libération

Carlyle Europe Partners II, L.P., susnommée, représentée comme ci-dessus, déclare souscrire à huit cent quatre-vingt-trois mille six cent quarante-sept (883.647) nouvelles parts sociales et les libère intégralement en valeur nominale pour un montant de huit cent quatre-vingt-trois mille six cent quarante-sept Euro (EUR 883.647,-), par apport en numéraire du même montant.

Carlyle Europe Partners III, L.P., susnommée, représentée comme ci-dessus, déclare souscrire cinq cent vingt-six mille trois cent cinquante-trois (526.353) nouvelles parts sociales et les libère intégralement en valeur nominale pour un montant de cinq cent vingt-six mille trois cent cinquante-trois Euro (EUR 526.353,-), par apport en numéraire du même montant.

Le montant total de un million quatre cent dix mille Euro (EUR 1.410.000,-) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

IV. Les associés décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société pour lui conférer la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à vingt-cinq million quatre cent quatre-vingt-sept mille quatre-vingt-neuf Euro (EUR 25.487.089,-) représenté par vingt-cinq million quatre cent quatre-vingt-sept mille quatre-vingt-neuf (25.487.089) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille sept cents euros (€ 2.700,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Frank, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 juin 2012. Relation: EAC/2012/7747. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012082793/135.

(120117601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Ice Concept S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4361 Esch-sur-Alzette, 7, avenue du Rock'n Roll.
R.C.S. Luxembourg B 158.445.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille douze.

Le douze juin.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

Ont comparu:

1.- Madame Tessy Marlène Jeanne DECKER, vendeuse, née à Esch/Alzette, le 21 novembre 1962, demeurant à L-3321 Berchem, 7, rue Oscar Romero

2.- Madame Dulce Maria PINTO, coiffeuse, née à Dudelange, le 20 janvier 1971, demeurant à L-3321 Berchem, 19, rue Oscar Romero

Lesquels comparants prient le notaire instrumentant de documenter:

- qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée ICE CONCEPT S.à.r.l., avec siège social à L-4361 Esch/Alzette, 7, avenue du Rock'n Roll,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 158.445

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 04 janvier 2011, publié au Mémorial C numéro 772 du 20 avril 2011,

dont le capital social de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-), représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune, est réparti comme suit:

1.- Madame Tessy Marlène Jeanne DECKER, prénommée Cinquante parts sociales	50
2.- Madame Dulce Maria PINTO, prénommée Cinquante parts sociales	50
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100

- qu'ils décident de dissoudre anticipativement ladite société, dont ils déclarent connaître parfaitement la situation financière et les statuts,

- que tout le passif connu de la société a été réglé,

- qu'ils reprennent à leur compte tout l'actif de la société,

- que tout passif éventuel, actuellement non encore connu, serait repris par eux,

- qu'il n'échet pas de nommer un liquidateur et que la liquidation peut être considérée comme définitivement clôturée; qu'ils assument pour autant que de besoin la qualité de liquidateur,

- que décharge est accordée aux gérants,

- que les livres et documents de ladite société sont conservés pendant cinq (5) ans à l'adresse du siège de ladite société.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Decker, Pinto, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 juin 2012. Relation: EAC/2012/7751. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012082945/42.

(120117602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Compo AcquiCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,03.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 159.796.

—
Les comptes annuels au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Compo AcquiCo S.à r.l.

Un Mandataire

Référence de publication: 2012083569/11.

(120118102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

Indushold S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 36.314.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012082959/10.

(120117607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Orlan Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 80.490.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ORLAN INVEST S.A.

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2012083173/12.

(120117612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

PeeBeeLux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.419.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 127.141.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Stijn Cufrs

Mandataire

Référence de publication: 2012083179/12.

(120117624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Pasthier Benelux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 125.684.

L'an deux mil douze, le quinze juin

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Thierry DUCROS DE SAINT GERMAIN, administrateur de sociétés, demeurant 37, The Rowans, Bamhope, Leeds, Yorkshire, LS 169 DZ, Grande-Bretagne,

ici représenté par Monsieur Gauthier Mary, demeurant professionnellement à L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 20 avril 2012.

2) Monsieur Pascal Luc FRANÇOIS, administrateur de sociétés, demeurant 9, Chemin de la Grotte, 01003 Lausanne, Suisse,

ici représenté par Monsieur Gauthier Mary, employée privée, demeurant à professionnellement à L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 14 mars 2012.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme dit, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée Pasthier Benelux S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés

à Luxembourg sous le numéro B 125.684, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 09 mars 2007, publié au Mémorial C numéro 1017 du 31 mai 2007, dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire prénommé, en date du 29 février 2008, publié au Mémorial C numéro 966 du 18 avril 2008.

Dont le capital social est fixé à TRENTE-QUATRE MILLIONS DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (34.012.500,- EUR) représenté par DEUX CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE CENT (272.100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125,- EUR) chacune.

II. Qu'ils décident de dissoudre et de mettre en liquidation la société Psthier Benelux S.à r.l.

III. Qu'ils décident de nommer comme liquidateur Tiberghien Luxembourg, association d'avocats ayant son siège au 44, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous leur responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

IV. Qu'ils décident de donner pleine et entière décharge au gérant pour son mandat jusqu'à ce jour sauf si la liquidation fait apparaître des fautes dans l'exécution de tâches qui lui incombent.

Évaluation

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ mille trois cents euros (€ 1.300,-).

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Mary, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 juin 2012. Relation: EAC/2012/7920. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPÉDITION CONFORME

Référence de publication: 2012083194/55.

(120117617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

PCV Lux S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 3.211.712,52.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 141.175.

In the year two thousand and twelve, on the thirteenth day of June.

Before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of PCV Lux S.C.A., a société en commandite par actions governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 141175 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary of 8 August 2008 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2273 dated 17 September 2008. The Company's articles of incorporation have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary dated 30 April 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1256 dated 16 June 2010, page 60257.

The meeting is declared open at 5 p.m. with Me Andreea Antonescu, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg, acting as chairman,

who appoints as secretary Ms. Aline Nassoy, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects Mr. Pawel Hermelinski, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg, as scrutineer.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Decrease of the share capital of the Company by an amount of fifty-eight thousand four hundred fifty-five Euro and sixty-three Cent (EUR 58,455.63) to bring it from its current amount of three million two hundred and seventy thousand one hundred and sixty-eight Euro and fifteen Cent (EUR 3,270,168.15) to an amount of three million two hundred and eleven thousand seven hundred and twelve Euro and fifty-two Cent (EUR 3,211,712.52) by way of cancellation of the five million eight hundred forty-five thousand five hundred and sixty-three (5,845,563) shares of class B with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each (the "Cancelled Class B Shares") held by the Company in its share capital;

2. Subsequent amendment of the Article 6.1 of the articles of association of the Company (the "Articles") so as to reflect the resolutions to be adopted under item 1 above; and

3. Miscellaneous.

(ii) That the shareholders represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been controlled by the proxies of the represented shareholders and the board of the meeting, has been signed by the board of the meeting and will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies given by the represented shareholders to the present meeting, after having been signed "ne varietur" by the parties and the acting notary, shall also remain attached to the present deed with which it will be registered.

(iv) That the whole issued share capital being represented at the present meeting and all the shareholders represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

(v) That the present meeting, representing the whole share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The general meeting of shareholders, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders RESOLVES to decrease the share capital of the Company by an amount of fifty-eight thousand four hundred fifty-five Euro and sixty-three Cent (EUR 58,455.63) to bring it from its current amount of three million two hundred and seventy thousand one hundred and sixty-eight Euro and fifteen Cent (EUR 3,270,168,15) to an amount of three million two hundred and eleven thousand seven hundred and twelve Euro and fifty-two Cent (EUR 3,211,712.52) by way of cancellation of the Cancelled Class B Shares held by the Company in its share capital.

Second resolution

As a result of the above resolution, the general meeting of shareholders RESOLVES to amend Article 6.1 of the Articles, which shall have the following wording:

" **6.1.** The issued capital of the Company is set at three million two hundred and eleven thousand seven hundred and twelve Euro and fifty-two Cent (EUR 3,211,712.52) divided into one thousand (1,000) A Shares, which shall be held by the General Partner and three hundred twenty-one million one hundred and seventy thousand two hundred and fifty-two (321,170,252) B Shares, which shall be held by the limited partner(s), with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each, all of which are fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at one thousand four hundred euro (€ 1,400.-).

Declaration

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le treize juin,

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de PCV Lux S.C.A., une société en commandite par actions régie par les lois du Luxembourg, avec son siège social au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 141175 (la «Société»), constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 8 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2273 du 17 septembre 2008. Les statuts de la Société ont été modifiés pour

la dernière fois par acte du notaire instrumentant en date du 30 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1256 du 16 juin 2010, page 60257.

L'assemblée est ouverte à 17h sous la présidence de Me Andreea Antonescu, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Melle. Aline Nassoy, avocate, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mr. Pawel Hermelinski, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de cinquante-huit mille quatre cent cinquante-cinq euros et soixante-trois centimes (EUR 58.455,63) pour le porter de son montant actuel de trois millions deux cent soixante dix mille cent soixante-huit euros et quinze centimes (EUR 3.270.168,15) à un montant de trois millions deux cent onze mille sept cent douze euros et cinquante-deux centimes (EUR 3.211.712,52) par l'annulation des cinq millions huit cent quarante cinq mille cinq cent soixante-trois (5.845.563) actions de catégorie B ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune (les «Actions de Catégorie B Annulées») détenues par la Société dans son capital social;

2. Modification subséquente de l'Article 6.1 des statuts de la Société (le «Statuts») afin de refléter la résolution devant être adoptée sous le point 1 ci-dessus; et

3. Divers.

(ii) que les actionnaires représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été contrôlée par les mandataires des actionnaires représentés et le bureau de l'assemblée, a été signée par les membres du bureau de l'assemblée et restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) que les procurations des actionnaires représentés après avoir été paraphées 'ne varietur' par les comparants et le notaire instrumentant, resteront aussi annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

(iv) que l'intégralité du capital social émis étant représentée à la présente assemblée et les actionnaires représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

(v) que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis l'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires DECIDE de réduire le capital social de la Société d'un montant de cinquante-huit mille quatre cent cinquante-cinq euros et soixante-trois centimes (EUR 58.455,63) pour le porter de son montant actuel de trois millions deux cent soixante dix mille cent soixante-huit euros et quinze centimes (EUR 3.270.168,15) à un montant de trois millions deux cent onze mille sept cent douze euros et cinquante-deux centimes (EUR 3.211.712,52) par l'annulation des Actions de Catégorie B détenues par la Société dans son capital social.

Deuxième résolution

Afin de refléter la résolution adoptée ci-dessus, l'assemblée générale des actionnaires DECIDE de modifier l'Article 6.1. des Statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **6.1.** Le capital émis de la Société est fixé à trois millions deux cent onze mille sept cent douze euros et cinquante-deux centimes (EUR 3.211.712,52) divisé en mille (1.000) Actions de Catégorie A, qui doivent être détenues par l'Associé Gérant Commandité, et trois cent vingt-et-un millions cent soixante dix mille deux cent cinquante-deux (321.170.252) Actions de Catégorie B, qui doivent être détenues par l'/les actionnaire(s)-commanditaire(s), chaque action ayant une valeur nominale de un centime (EUR 0,01) et étant entièrement libérée.»

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille quatre cents euros (€ 1.400,-).

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des même comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connue du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte authentique.

Signé: Antonescu, Nassoy, Hermelinski, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 juin 2012. Relation: EAC/2012/7907. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012083197/136.

(120117603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Spire Payments Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 166.554.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 10 juillet 2012.

Référence de publication: 2012083259/10.

(120117620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

SGBT Finance Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 154.115.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Référence de publication: 2012083276/10.

(120117609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Cardinal Health Luxembourg 420 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 97.342.

Le Bilan du 1^{er} juillet 2010 au 30 Juin 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012083560/9.

(120118592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

Carraro International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 15, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 68.721.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Référence de publication: 2012083579/10.

(120118094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

Confection M. BASTIAN s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 26-30, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 101.639.

Le bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012083570/9.

(120118967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

Cadogan GDC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
R.C.S. Luxembourg B 151.662.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012083574/9.

(120118250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

Callaway Invest S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 56.242.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012083575/9.

(120118617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

Capac S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 67, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 111.440.

Les comptes annuels au 30/06/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

EASIT SA

Signature

Référence de publication: 2012083576/12.

(120118181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

Le Cercle des Soufflés, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1613 Luxembourg, 59, rue Jean-François Gangler.
R.C.S. Luxembourg F 9.210.

STATUTS*Membres fondateurs:*

Doudou Cissé domicilié 59 rue Jean François Gangler L-1613 Luxembourg, de profession informaticien et de nationalité sénégalaise,

Béatrice Huleux domiciliée 9 rue Grenier Saint-Lazare, F-75002 Paris, de profession secrétaire et de nationalité française,

Fatou Sall Ndiaye domiciliée 59 rue Jean François Gangler L-1613 Luxembourg, de profession étudiante et de nationalité sénégalaise

Ndèye Anta Cissé domiciliée 12 rue Victor Hugo F-91120 Palaiseau, de profession étudiante et de nationalité sénégalaise

créent par la présente une association sans but lucratif, régie par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 telle qu'elle a été modifiée et les présents statuts.

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination «LE CERCLE DES SOUFFLES» association sans but lucratif, en abrégé «LE CERCLE DES SOUFFLES asbl».

Le siège est installé à Luxembourg L-1613, 59 rue Jean François Gangler. Il peut être transféré en tout autre lieu sur décision de l'Assemblée Générale.

L'association peut constituer des sections locales dans tous pays. Les membres des sections locales sont d'office membres de l'association. Ils peuvent acquitter leur cotisation soit auprès de la représentation locale soit directement au siège.

Art. 2. Objet.

- Faire découvrir la culture soufie en offrant l'accès à sa richesse artistique, intellectuelle et spirituelle.

- Faire connaître ce qu'est le Soufisme grâce au langage universel d'ouverture et de paix que prône la voix spirituelle qui l'habite.
- Faire connaître la richesse artistique qu'a inspiré le soufisme: peinture, calligraphie, chants, musique, films d'auteur, livres, expositions.
- Faire connaître les artistes et penseurs contemporains soufis.
- Offrir une plateforme d'expressions aux personnes qui se sont engagées dans une démarche spirituelle de manière à enrichir la créativité artistique et intellectuelle.
- Prospector des arts et des projets culturels et sociaux nouveaux qui oeuvrent pour le dialogue interculturel, le développement humain, et civilisationnel.
- Enseigner l'histoire du Soufisme comme source continue d'une créativité intellectuelle, poétique, littéraire, artistique (en particulier musicale).

C'est ce lien entre expérience spirituelle et diversité des expressions culturelles et sociales dans la culture soufie que l'association «LE CERCLE DES SOUFFLES» veut promouvoir dans toutes ses formes, partout dans le monde et plus particulièrement en Europe

L'association «LE CERCLE DES SOUFFLES» veut bâtir des lieux de réflexion pour une civilisation porteuse d'amour, de connaissance et de solidarité et ouverte au dialogue entre les cultures et religions du monde.

Art. 3. L'association poursuit son action dans une stricte indépendance politique, idéologique et religieuse.

Art. 4. Les membres, dont le nombre ne peut être inférieur à trois, sont admis par délibération du conseil d'administration à la suite d'une demande verbale ou écrite.

Les membres fondateurs et actifs ont les pouvoirs que leur confère la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et les présents statuts. Ils s'engagent de ce fait à respecter le principe et l'objet de l'association, ainsi que les décisions de l'assemblée générale et du conseil d'administration.

Art. 5. Les membres ont la faculté de se retirer à tout moment de l'association après envoi de leur démission écrite au conseil d'administration. Est réputé démissionnaire après le délai de 3 mois à compter du jour de l'échéance tout membre qui refuse de payer la cotisation lui incombant.

Art. 6. Les membres peuvent être exclus de l'association si, d'une manière quelconque, ils portent gravement atteinte aux intérêts de l'association. À partir de la proposition d'exclusion formulée par le conseil d'administration, jusqu'à la décision définitive de l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix, le membre dont l'exclusion est envisagée, est suspendu de plein droit de ses fonctions sociales.

Art. 7. Les associés, démissionnaires ou exclus, ne peuvent porter atteinte à l'existence de l'association et n'ont aucun droit à faire valoir ni sur son patrimoine ni sur les cotisations payées.

Art. 8. Les membres fondateurs, de même que tout nouveau membre de l'Association, seront tenus de payer une cotisation annuelle dont le montant est fixé par l'assemblée générale. Le montant de cette cotisation annuelle ne peut être supérieur à 100 euro.

Art. 9. L'assemblée générale, qui se compose de tous les membres, est convoquée par le conseil d'administration régulièrement une fois par an, et, extraordinairement, chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou qu'un cinquième des membres le demandent par écrit au conseil d'administration.

Art. 10. La convocation se fait au moins 15 jours avant la date fixée pour l'assemblée générale, moyennant courrier postal ou électronique devant mentionner l'ordre du jour proposé.

Art. 11. Toute proposition écrite signée d'un vingtième au moins des membres figurant sur la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour. Aucune décision ne peut être prise sur un objet n'y figurant pas.

Art. 12. L'assemblée générale doit obligatoirement délibérer sur les objets suivants:

- modification des statuts et règlement interne;
- nomination et révocation des administrateurs et des réviseurs de caisse;
- approbation des budgets et comptes;
- dissolution de l'association.

Art. 13. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix. Si les deux tiers des membres ne sont pas présents, ou représentés à la première réunion, une seconde réunion peut être convoquée qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents; dans ce cas la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil. Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, soit sur la dissolution, ces règles sont modifiées comme suit:

- a) la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres sont présents,

b) la décision n'est admise dans l'une ou dans l'autre assemblée, que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix des membres présents,

c) si, dans la seconde assemblée, les deux tiers des membres ne sont pas présents, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

Art. 14. Les délibérations de l'assemblée sont portées à la connaissance des membres et des tiers par affichage au siège et par email.

Art. 15. L'association est gérée par un conseil d'administration composé au minimum de 3 et maximum 8 membres, élus à la majorité simple des voix présentes à l'assemblée générale. La durée de leur mandat est de 3 ans.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises de manière collégiale. Il désigne parmi ses membres un président, un secrétaire et un trésorier: le président exerce l'ensemble des fonctions prévues par les présents statuts, le secrétaire est responsable de la convocation des organes de l'association et de la rédaction des procès-verbaux s'y référant. Le trésorier est responsable de la gestion comptable de l'association.

Les actes engageant l'association sont signés conjointement par le président et un autre administrateur mandaté à cet effet. En cas d'absence d'un mandataire, le Conseil d'Administration délègue pour une période déterminée sa fonction à un autre membre désigné au cours du Conseil d'administration précédent la période d'absence.

Art. 16. Le conseil d'administration qui se réunit sur convocation de son président ne peut valablement délibérer que si 2/3 membres au moins sont présents. Toute décision doit être prise à la majorité absolue des membres élus.

Art. 17. Le conseil d'administration gère les affaires et les avoirs de l'association et la représente vis-à-vis des tiers. Il met en oeuvre les directives à lui dévolues par l'assemblée générale conformément à l'objet de l'association.

Le conseil d'administration soumet annuellement à l'approbation de l'assemblée générale le rapport moral, les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

L'exercice budgétaire commence le 1^{er} Septembre de chaque année. Les comptes sont arrêtés le 31 août et soumis à l'approbation de l'assemblée générale. Afin d'examen, l'assemblée désigne un/deux réviseur(s) de caisse. Le mandat de ceux-ci est incompatible avec celui d'administrateur en exercice.

Art. 18. En cas de liquidation les biens sont affectés à une organisation ayant des buts similaires.

Art. 19. La liste des membres est complétée chaque année par l'indication des modifications qui se sont produites et ce au 31 août.

Art. 20. Les ressources de l'association comprennent notamment:

- Un fonds de base pourvu par les membres fondateurs;
- Des cotisations des membres fondateurs et actifs;
- Des dons, legs et mécénat en sa faveur
- Des subsides
- L'autofinancement;

Art. 21. Toutes les fonctions exercées dans les organes de l'association ont un caractère bénévole et sont exclusives de toute rémunération.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglementé par les présents statuts il est renvoyé à la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée, ainsi qu'au règlement interne en vigueur approuvé lors de la dernière assemblée générale.

Fait à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2012.

Doudou Cissé / Béatrice Huleux / Fatou Sall Ndiaye / Ndèye Anta Cissé

Les membres fondateurs

Référence de publication: 2012084110/123.

(120117087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

CITM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 154.998.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012083582/9.

(120118198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

Wert Investment Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 75.075,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 132.726.

In the year two thousand and twelve, on the fourteenth day of June.

Before Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette,

THERE APPEARS:

WERT LLC, a limited liability company governed by the laws of the State of Delaware, U.S.A., and having its principal office at 8500 Normandale Lake Boulevard, Suite 1500, Minneapolis, Minnesota 55437, U.S.A., registered with the Office of the Secretary of the State of Delaware under number 4434667 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Edoardo Romano, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney of the Sole Shareholder, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Sole Shareholder requests the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder holds all of the 2,882 (two thousand eight hundred and eighty-two) ordinary shares, 40 (forty) class A tracker shares, 40 (forty) class B tracker shares and 40 (forty) class C tracker shares, each with a nominal value of EUR 25 (twenty-five euros) of Wert Investment Holdings S. à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6C, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 132.726 (the Company). The Company was incorporated on 10 October 2007 pursuant to a deed of the Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, which deed has been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 2646 of 19 November 2007.

II. The Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of the shareholders of the Company in accordance with article 200-2 of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended.

III. The Sole Shareholder wishes to pass resolutions on the following items:

1. Waiver of the convening notices;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 25 (twenty-five euros) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 75,050 (seventy five thousand and fifty euros) divided into 2,882 (two thousand eight hundred and eighty-two) ordinary shares, 40 (forty) class A tracker shares, 40 (forty) class B tracker shares and 40 (forty) class C tracker shares, each with a nominal value of EUR 25 (twenty-five euros), to EUR 75,075 (seventy five thousand seventy-five euros) by way of the issuance to the Sole Shareholder of 1 (one) ordinary share of the Company, with a nominal value of EUR 25 (twenty-five euros) (the New Share);

3. Subscription to and payment in full, by the Sole Shareholder, of the New Share;

4. Amendment of article 6.1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the above changes;

5. Amendment to the register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed, under his sole signature, in the name and on behalf of the Company to the update of the register of the Company; and

6. Miscellaneous.

IV. The Sole Shareholder hereby takes the following resolutions:

First resolution

Representing the entire share capital of the Company, the Sole Shareholder waives the convening notices, considers itself as duly convened and declares to have full knowledge of the purpose of the present resolutions which was communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase, and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of EUR 25 (twenty five euros) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 75,050 (seventy five thousand and fifty euros), divided into 2,882 (two thousand eight hundred and eighty-two) ordinary shares, 40 (forty) class A tracker shares, 40 (forty) class B tracker shares and 40 (forty) class C tracker shares, each with a nominal value of EUR 25 (twenty five euros), to EUR 75,075 (seventy five thousand seventy-five euros) by way of the issuance to the Sole Shareholder of 1 (one) ordinary share of the Company, with a nominal value of EUR 25 (twenty five euros).

Subscription - Payment

The Sole Shareholder hereby declares to subscribe to the New Share and to pay-up in full such New Share by way of a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 1,300 (the Cash Contribution).

The Cash Contribution is allocated as follows:

- (i) an amount of EUR 25 (twenty-five euros) is allocated to the nominal share capital account of the Company; and
- (ii) the balance of EUR 1,275 (one thousand two hundred and seventy-five euros) is allocated to the share premium account of the Company.

Evidence of the payment of the Cash Contribution has been given to the undersigned notary by means of a blocking certificate confirming the availability of the amount of the Cash Contribution on the Company's bank account and the notary expressly acknowledges the availability of the funds so paid.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 6.1 of the Articles in order to reflect the above change. Article 6.1 of the Articles shall now read as follows:

"The corporate capital of the Company is set at seventy-five thousand and seventy-five euro (EUR 75,075), represented by three thousand and three (3,003) shares divided into (i) into two thousand eight hundred and eighty-three (2,883) ordinary shares, (ii) forty (40) class A "tracker" shares (in case of plurality, the Class A Shares and individually, a Class A Share), (iii) forty (40) class B "tracker" shares (in case of plurality, the Class B Shares and individually, a Class B Share) and (iv) forty (40) class C "tracker" shares (in case of plurality, the Class C Shares and individually, a Class C Share), each having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25), that will track the performance and returns of a particular asset or assets of the Company (the Designated Assets) which term shall be deemed to include not only the Designated Assets identified as such but also (i) the proceeds of sale of all or any part of such Designated Assets (ii) any asset which may from time to time reasonably be regarded as having replaced in whole or in part such Designated Assets including, for the avoidance of doubt, any proceeds of sale (whether in cash or otherwise) received in respect of any such Designated Assets (iii) any asset acquired in respect of, or as a consequence of owning, any such Designated Assets and (iv) any income distribution or capital distribution received by the Company in respect of, or in consequence of, owning such Designated Assets."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to update the register of the Company in order to reflect the above change, and hereby grants power and authority to any of the managers of the Company to individually under her/his sole signature proceed to such amendments and to sign the register of the Company.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately one thousand five hundred euro (€ 1,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states on the request of the proxyholder of the Sole Shareholder, that the present deed is worded in English, followed by a French version, and on the request of the proxyholder of the Sole Shareholder, that in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxyholder of the Sole Shareholder, the proxyholder of the Sole Shareholder signs together with the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille douze, quatorze juin,

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

COMPARAIT:

WERT LLC, une société à responsabilité limitée (limited liability company) soumises aux lois de l'État du Delaware, États-Unis d'Amérique, ayant son établissement principal (principal office) au 8500 Normandale Lake Boulevard, Suite 1500, Minneapolis, Minnesota 55437, États-Unis d'Amérique, immatriculée auprès de l'Office of the Secretary de l'État du Delaware sous le numéro 4434667 (l'Associé Unique),

ici représentée par Edoardo Romano, avocat, demeurant professionnellement au Grand Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les 2.882 (deux mille huit cents quatre-vingt-deux) parts sociales ordinaires, 40 (quarante) parts sociales traçantes de classe A, 40 (quarante) parts sociales traçantes de classe B et 40 (quarante) parts sociales traçantes de classe C, ayant chacune une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) de Wert Investment Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, avec son siège social au 6 C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.726 (la Société). La Société a été constituée le 10 octobre 2007 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 2646 du 19 novembre 2007.

II. L'Associé Unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés de la Société conformément à l'Article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée;

III. L'Associé Unique désire prendre des résolutions sur les points suivants:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 25 (vingt-cinq euros), afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 75.050 (soixante-quinze mille cinquante euros), représenté par 2.882 (deux mille huit cents quatre-vingt-deux) parts sociales ordinaires, 40 (quarante) parts sociales traçantes de classe A, 40 (quarante) parts sociales traçantes de classe B et 40 (quarante) parts sociales traçantes de classe C, à un montant de EUR 75.075 (soixante-quinze mille soixante-quinze euros) par voie de création et d'émission d'1 (une) part sociale ordinaire de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) (la Nouvelle Part Sociale);

3. Souscription et paiement intégral par l'Associé Unique de la Nouvelle Part Sociale;

4. Modification de l'article 6.1 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter le changement ci-dessus; et

5. Modification du registre de parts sociales de la Société afin d'y refléter la modification ci-dessus, avec pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société, de procéder, sous sa seule signature et pour le compte de la Société, à la mise à jour du registre de parts sociales de la Société; et

6. Divers.

IV. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Représentant l'intégralité du capital social de la Société, l'Associé Unique renonce aux formalités de convocation, se considère comme étant dûment convoqué et déclare avoir pleinement connaissance de l'objet des présentes résolutions qui lui a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 25 (vingt-cinq euros) en vue de le porter de son montant actuel de EUR 75.050 (soixante-quinze mille cinquante euros) représenté par 2.882 (deux mille huit cents quatre-vingt-deux) parts sociales ordinaires, 40 (quarante) parts sociales traçantes de classe A, 40 (quarante) parts sociales traçantes de classe B et 40 (quarante) parts sociales traçantes de classe C, ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, à un montant de EUR 75.075 (soixante-quinze mille soixante-quinze euros) par la création d'1 (une) part sociale de la Société, d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros).

Souscription - Libération

L'Associé Unique déclare par les présentes souscrire à la Nouvelle Part Sociale et libérer intégralement ces Nouvelles Parts Sociales au moyen d'un apport en numéraire d'un montant total de EUR 1.300 (l'Apport en Numéraire).

L'Apport en Numéraire, devra être alloué comme suit:

(i) un montant de EUR 25 (vingt-cinq euros) sera alloué au compte capital de la Société; et

(ii) le solde de EUR 1.275 (mille deux-cent soixante-quinze euros) sera attribué au compte de prime d'émission de la Société.

Le paiement en vertu de l'Apport en Numéraire a été certifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat de blocage qui confirme la disponibilité du montant payé en vertu de l'Apport en Numéraire sur le compte bancaire de la Société et le notaire reconnaît expressément la disponibilité des fonds ainsi versés.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 6.1 des Statuts afin de refléter la modification ci-dessus. L'article 6.1 des Statuts se lira désormais de la manière suivante:

"Le capital social est fixé à soixante-quinze mille soixante-quinze euros (EUR 75.075), représenté par (i) trois mille trois (3.003) parts sociales divisées en (i) deux mille huit cent quatre-vingt-trois (2.883) parts sociales ordinaires, (ii) quarante (40) parts sociales "traçantes" de classe A (en cas de pluralité les Parts Sociales de Classe A et individuellement, une Part Sociale de Classe A), (iii) quarante (40) parts sociales "traçantes" de classe B (en cas de pluralité les Parts Sociales de Classe B et individuellement, une Part Sociale de Classe B) et (iv) quarante (40) parts sociales "traçantes" de classe C (en cas de pluralité les Parts Sociales de Classe C et individuellement, une Part Sociale de Classe C), ayant une valeur

nominale vingt-cinq euros (EUR 25) chacune qui traceront la performance et le rendement d'un ou de plusieurs actifs particuliers de la Société (les Actifs Désignés) ce terme qui sera réputé inclure non seulement les Actifs Désignés identifiés comme tels mais également (i) le produit de la vente de tout ou partie de ces Actifs Désignés (ii) tout actif qui pourra de temps à autre raisonnablement être considéré comme ayant remplacé en tout ou en partie ces Actifs Désignés y compris, afin d'éviter tout doute, tout produit de vente (que ce soit en numéraire ou autre) reçu en relation avec ces Actifs Désignés (iii) tout actif acquis en relation avec, ou en conséquence de la détention de ces Actifs Désignés et (iv) toute distribution de revenu ou de capital reçue par la Société en relation avec, ou en conséquence de la détention de ces Actifs Désignés."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin d'y refléter les changements intervenus ci-dessus et confère par la présente pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société de procéder individuellement, pour le compte de la Société, aux modifications du registre de parts sociales de la Société et de signer ledit registre.

Estimation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé à mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête du mandataire de l'Associé Unique, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. À la requête du mandataire de l'Associé Unique, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Après lecture faite au mandataire de l'Associé Unique, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Romano, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 juin 2012. Relation: EAC/2012/7914. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2012083374/188.

(120117616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Compagnie Internationale de Financement Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 18.129.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012083585/10.

(120118208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

Coopérative des Patrons-Bouchers du Nord, Société Coopérative.

Siège social: L-9085 Ettelbruck, Zone Artisanale et Commerciale.

R.C.S. Luxembourg B 91.576.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012083588/9.

(120118604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

CORNALINE Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 156.294.

Le bilan de la société au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2012083590/12.

(120118034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

Corpequity Capital Sàrl, Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 165.215.

Les bilan et annexes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Référence de publication: 2012083591/10.

(120118450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

Cottonita Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 96.935.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012083593/10.

(120118075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

CS (Finance) EUROPE Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 193, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 85.567.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2012.

Monique Martins

Gérante

Référence de publication: 2012083598/12.

(120118633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

Dover Luxembourg Services S.à r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 159.317.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Dover Luxembourg Services S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2012083611/11.

(120117978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

De Lage Landen Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 99.390.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 July 2012.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2012083599/12.

(120118374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

De Lage Landen Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.000.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 77.516.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2012083600/12.

(120118289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

De Lage Landen Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 99.389.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2012083601/12.

(120118306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

DERRICK INTERNATIONAL Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 24.219.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012083615/9.

(120118209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

PBLux 1 S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 146.025.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PBLux 1 S.A.

Société Anonyme

PARIS-BRUXELLES CAPITAL PARTNERS SAS / -

David BENAMOU / Frédéric CIPOLLETTI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012083935/14.

(120118256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.
